

# RAPPORT ANNUEL 2019

**Société Marseillaise de Crédit**



# Sommaire



## LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Le territoire de la Société Marseillaise de Crédit	4-5
Faits marquants 2019	6-7
Un engagement social et environnemental confirmé	8-9
Organes d'Administration, de Direction & Commissaires aux Comptes	10

## RAPPORT DU DIRECTOIRE

Activité commerciale	11-18
Évolutions financières	19-21
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise	22-29
Assemblée Générale ordinaire	30-35
	36-37



## LES COMPTES ANNUELS

Les comptes sociaux	38-77
---------------------	-------



## RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport sur les comptes annuels	78-81
Rapport spécial sur les conventions réglementées	82



## **Banque régionale de référence du Sud de la France, la Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2019 son développement au travers de son réseau de 139 agences, au service de plus de 382 000 clients.**



© Beradine Aresteanu

**30 000** nouveaux clients nous ont rejoints, prouvant l'attractivité d'une banque tournée vers l'accompagnement et la satisfaction de ses clients.

La Société Marseillaise de Crédit a mis à disposition de sa clientèle 2.110 milliards d'euros de crédits nouveaux, marquant **un soutien récurrent et pérenne à l'économie de nos territoires** et illustrant l'énergie déployée au service de ceux qui entreprennent.

Les volumes de dépôts sont en hausse de 5,8 % et les crédits progressent de 6,8 %, permettant de faire croître, à nouveau, nos parts de marché.

**La contribution de l'activité de Banque Privée** aux résultats de la Société Marseillaise de Crédit s'est confirmée en 2019 avec une collecte nette en hausse de 63 % et un revenu qui croît de 11 %.

En 2019, la Société Marseillaise de Crédit a également continué d'affirmer son rôle de **banquier-assureur de référence**, par une distribution soutenue de contrats d'assurance, dont les contrats Multi-Risques Habitation, Multi-Risques Automobile mais également une offre complète de produits de prévoyance.

Notre Centre d'Expertise Multimédia a poursuivi sa montée en puissance et complète le dispositif relationnel et commercial mis à disposition de nos clients.

Dans un environnement économique encore incertain et dans un contexte de taux bas persistant, le PNB stable à 369 M€ affiche une progression sensible de 2,5 %.

Le résultat brut d'exploitation à 132,9 M€ s'établit en hausse de 8,4 %.

Au cours de l'année 2019, la Société Marseillaise de Crédit a accéléré ses **projets de transition digitale et de dématérialisation** visant à améliorer la satisfaction de ses clients ainsi que son efficacité commerciale.

Toujours soucieuse de son ancrage régional, la Société Marseillaise de Crédit a poursuivi son **implication dans les actions culturelles, sportives et entrepreneuriales** au travers de nombreux partenariats et mécénats.

En 2019, la Banque a **maintenu une politique de recrutement dynamique** avec l'intégration de 65 nouveaux talents, la formation continue des équipes et l'évolution de plus de 200 collaborateurs vers de nouvelles fonctions.

Le début de l'année 2020 a été marqué par la grave crise liée au COVID 19. **Grâce à l'engagement de ses collaborateurs, la SMC a su maintenir ses dispositifs opérationnels** et activer au service de ses clients l'ensemble des dispositifs de soutien mis en place.

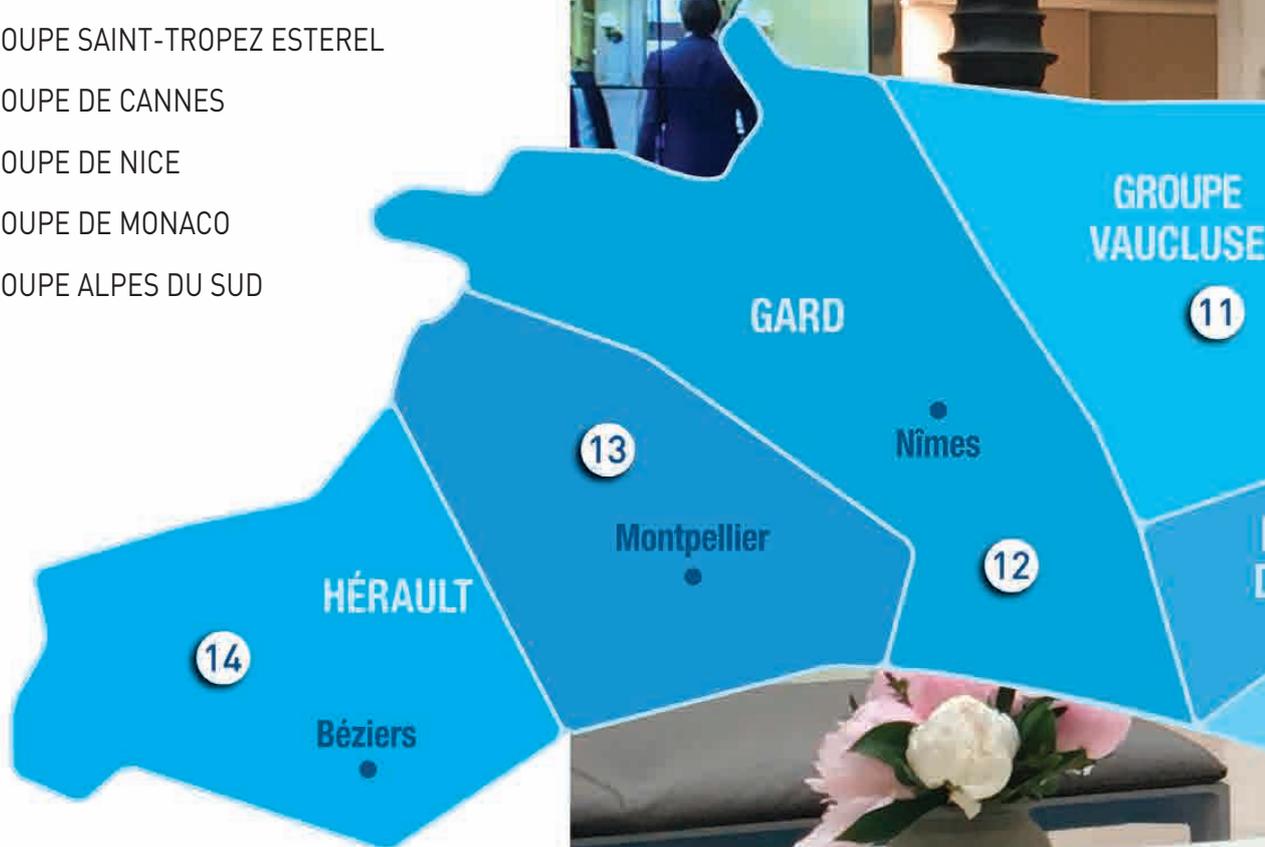
Elle est fière d'avoir continué à œuvrer pour l'économie de ses territoires et continuera son action en 2020 avec l'appui du groupe Crédit du Nord auquel elle est arrimée depuis 10 ans.

**Bruno DESCHAMP**  
Président du Directoire

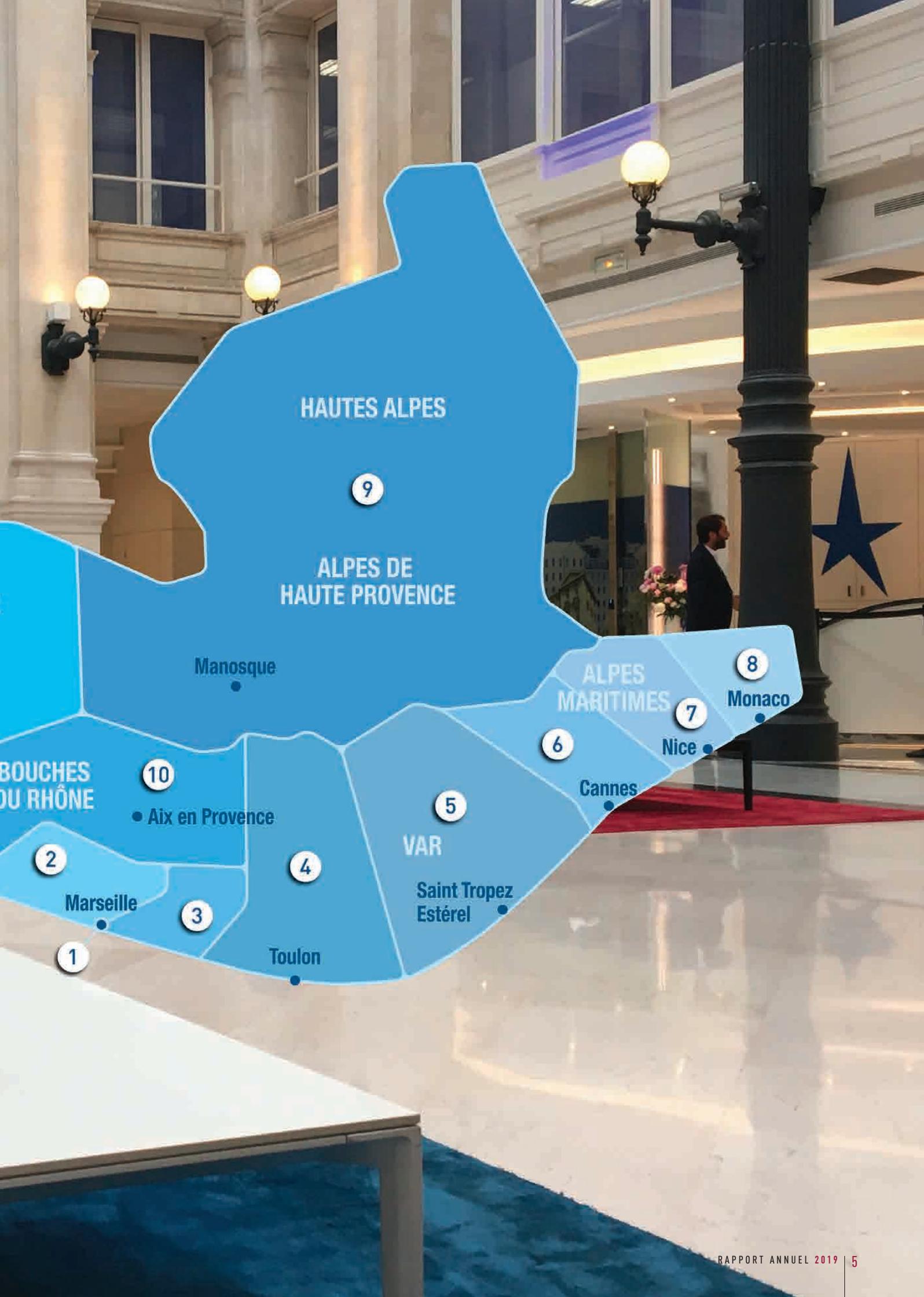
**« Un soutien récurrent et pérenne  
à l'économie de nos territoires au service  
de ceux qui entreprennent »**

# LE TERRITOIRE DE LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

- ① GROUPE MARSEILLE CENTRE
- ② GROUPE MARSEILLE LITTORAL
- ③ GROUPE MARSEILLE EST
- ④ GROUPE DE TOULON
- ⑤ GROUPE SAINT-TROPEZ ESTEREL
- ⑥ GROUPE DE CANNES
- ⑦ GROUPE DE NICE
- ⑧ GROUPE DE MONACO
- ⑨ GROUPE ALPES DU SUD



- ⑩ GROUPE D'AIX-EN-PROVENCE
- ⑪ GROUPE VAUCLUSE
- ⑫ GROUPE DE NÎMES
- ⑬ GROUPE DE MONTPELLIER
- ⑭ GROUPE DE BÉZIERS



HAUTES ALPES

9

ALPES DE  
HAUTE PROVENCE

Manosque

ALPES  
MARITIMES

8

Monaco

7

Nice

6

Cannes

BOUCHES  
DU RHÔNE

10

Aix en Provence

5

VAR

Saint Tropez  
Estérel

2

Marseille

3

4

Toulon

1

# Faits marquants 2019

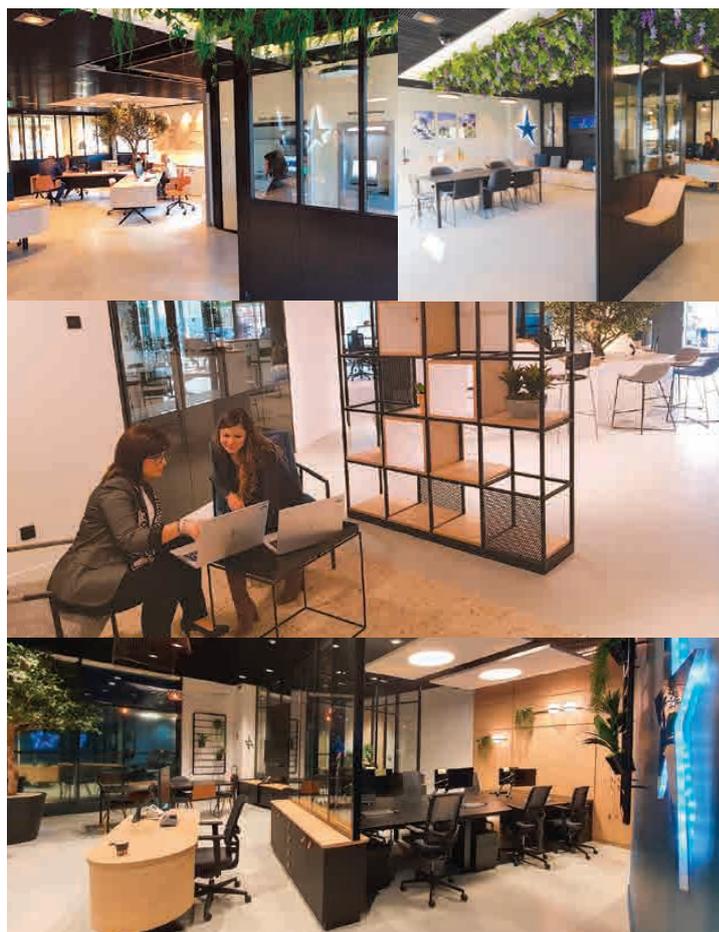
## La Société Marseillaise de Crédit réinvente le concept d'agence

Outre la rénovation d'une dizaine d'agences sur l'année 2019, la SMC a ouvert 4 agences transformées au format Agora :

Aix-les-Milles, Castelnau-le-Lez, Marseille Prado, Aubagne Alta Rocca (agence également relocalisée).

La Société Marseillaise de Crédit a décidé d'adopter pour ses agences un concept « Agora », autour de quatre grands principes :

- **Une marque coach, fournisseuse de savoirs**, avec l'organisation d'événements, de conférences, dans des espaces partagés par tous les métiers pour favoriser la montée en compétences de nos collaborateurs.
- **Une banque fédératrice au cœur du réseau, intégrée dans son tissu économique et social**, qui promeut les savoir-faire régionaux et fournit un lieu de vie adapté aux attentes de ses collaborateurs et de ses clients.
- **Une banque ouverte** : pour nos collaborateurs, équipés d'ordinateurs portables, un espace de travail partagé, facilitant les échanges et le nomadisme ; pour nos clients et partenaires, la possibilité de réserver des espaces de coworking ou d'organiser des réunions ou rendez-vous.
- **Une banque responsable et engagée**, avec des réflexions menées sur la qualité de vie au travail, des aménagements durables et des espaces qui répondent aux besoins des collaborateurs.

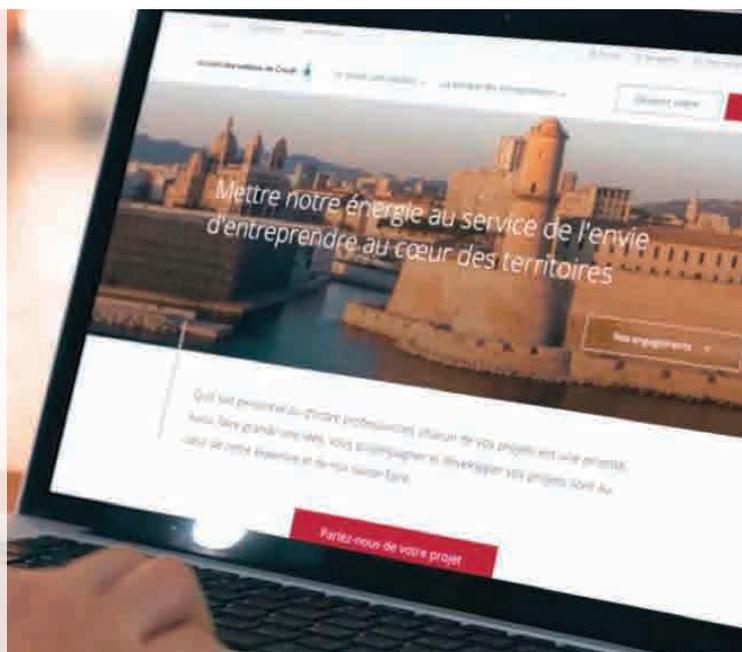


## Une nouvelle vitrine digitale à l'image d'une banque responsable, ouverte et engagée

Afin de simplifier l'accès à son offre multi-service proposée à ses clients, la SMC a lancé une nouvelle version de son site institutionnel [www.smc.fr](http://www.smc.fr). La Banque propose ainsi une offre commerciale élargie qui s'appuie notamment sur de nouveaux partenariats qui répondent aux attentes de ses clients, avec des solutions toujours plus personnalisées y compris en services non bancaires.

Dans cette logique d'open banking, la nouvelle interface présente un parcours client entièrement réinventé autour d'une approche par univers de besoins. Au sein de chaque univers, l'utilisateur accède à des services proposés à titre personnel et dans le cadre de son activité professionnelle ou entrepreneuriale. La prise de rendez-vous est facilitée pour les prospects en vue de leur premier contact avec la banque.

Le site reflète également la mission et les engagements de la Société Marseillaise de Crédit, notamment en matière d'innovation, de responsabilité sociale et environnementale et d'ancrage régional à travers ses partenariats avec les acteurs entrepreneuriaux, culturels et sportifs de ses territoires.





## La SMC accueille des espaces éphémères pour démocratiser le numérique

En mars et octobre 2019, la SMC a invité ses clients et ses collaborateurs à participer à des ateliers et des conférences autour du numérique, en partenariat avec LeChaudron.io, dans le hall de son siège à Marseille et de son agence de Nice Côte d'Azur International. Ces tiers lieux éphémères ont pour ambition d'illustrer concrètement les pratiques liées au numérique et de diffuser une connaissance commune aux clients et aux collaborateurs de la Banque.

A Marseille, ce sont ainsi plus de 500 collaborateurs et clients qui ont assisté pendant deux semaines à 28 ateliers et 17 mini-conférences, autour de thématiques telles que l'intelligence artificielle, apprendre les bases du code, la conception d'une application mobile, développer sa clientèle avec LinkedIn, connaître le fonctionnement d'un chatbot ou encore l'impression 3D... A Nice, ils étaient plus de 260 collaborateurs et clients à avoir répondu présent à ce rendez-vous ludique et interactif.

Une expérience qui a ainsi rencontré un vrai succès auprès des participants qui ont apprécié cette initiative et la possibilité de s'informer sur des sujets d'actualité grâce à leur banque.



## Une Banque engagée sur ses territoires

La Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2019 ses partenariats, dans le domaine du sport, de la culture et de l'entrepreneuriat. Ces soutiens témoignent de la volonté de la Banque de contribuer au développement et au rayonnement de son territoire, en accompagnant les principales initiatives locales.



# UN ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL CONFIRMÉ



## En 2019, La Société Marseillaise de Crédit a confirmé son engagement social et environnemental au travers de nombreuses actions :

- En octobre 2019, une trentaine de collaborateurs de la Banque ont participé à une **Journée d'engagement solidaire** sur les îles du Frioul à Marseille, en collaboration avec Provence Durable et la fondation Pure Océan. Plus de 35 kilos de déchets ont ainsi été ramassés par les équipes, qui ont également été sensibilisées sur la protection des océans et des espèces régionales en danger.



- **Des fontaines à eau connectées et des bouteilles réutilisables** ont été mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs et agences de la SMC afin de supprimer l'utilisation de bouteilles d'eau et de gobelets en plastique jetables. Ce sont ainsi plus de 11 000 bouteilles d'eau plastique qui ont été supprimées en 2 ans et 23 000 gobelets plastiques non achetés depuis 1 an.

- **Une gestion responsable des déchets** a été mise en place dans le restaurant d'entreprise du site d'Aubagne avec l'installation d'une zone de tri et de composteurs pour le traitement des biodéchets, et la **création de jardinières d'entreprise**.

- **Le tri et le recyclage systématiques du papier, du carton, des cartouches d'encre et des capsules de café** ont été adoptés dans toute la Banque, en collaboration avec une entreprise adaptée de notre territoire (au moins 80 % de travailleurs handicapés). Les unités bénéficiaires versées par ce prestataire de recyclage ont été **réinvesties au bénéfice de la reforestation**, permettant de planter environ 1 000 arbres en 2018 et en 2019.

- **Le recours à des Centres d'Aide au Travail (CAT) et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)** a été développé au sein de la SMC, notamment concernant l'achat de fourniture de bureau et les services d'entretien du site d'Aubagne, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation de handicap.



## MAIS AUSSI :

- **Financement de 6 centrales solaires** à Nîmes.

- **Partenariat avec Terralia**, pôle de compétitivité du végétal sur les filières agricoles, agro-alimentaires et technologiques du grand Sud-est.

- **Remise d'un prix de l'innovation** par la Société Marseillaise de Crédit et le Crédit du Nord à la société monégasque Lanéva afin de saluer son bateau 100 % électrique.

- **Soutien et collecte de fonds pour l'association « Imagine for Marge »**, aux côtés du groupe Crédit du Nord, afin de financer la recherche de traitements spécifiques, innovants et plus efficaces pour les enfants atteints de cancer, à apporter du soutien aux familles concernées et contribuer au bien-être des enfants hospitalisés.

# >>> CONSEIL DE SURVEILLANCE



## CONSEIL DE SURVEILLANCE

Françoise	MERCADAL-DELASALLES	Présidente du Conseil
Philippe	CALMELS	Vice-président du Conseil
Jean-Louis	KLEIN	Membre du Conseil
Clara	LEVY-BAROUCHE	Membre du Conseil
Jean-Pierre	BON	Membre indépendant
Stéphan	BROUSSE	Membre indépendant
Françoise	FABRE	Membre indépendant
Laurence	FRECHE	Membre indépendant
Valérie	ROUSSELLE	Membre indépendant
Philippe	SAVINEL	Membre indépendant
Julien	CAMP	Membre <i>Elu par les salariés</i>
Sylvie	KELLER	Membre <i>Elue par les salariés</i>



## DIRECTOIRE

Bruno	DESCHAMP	Président du Directoire
Pierre	CASANOVA	Vice-président du Directoire
Laurent	CHASSAGNAC	Secrétaire Général
Michèle	OUALID	Directrice Régionale Déléguée

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet Ernst & Young  
Cabinet Deloitte

# >>>> COMITE DE DIRECTION

<b>Marketing</b>	Anne LE GLORU
<b>Patrimoine</b>	Philippe ANTRAS
<b>Risques</b>	Bruno DELEMOTTE
<b>Marché des Entreprises</b>	Patrick MARGOT
<b>Contrôle</b>	Franck DAUTELLE
<b>Pilotage &amp; Comptabilité</b>	Alain CLAVERIE
<b>Banque Privée</b>	Eric COULOMBON
<b>Ressources Humaines</b>	Séverine MUSCARIELLO
<b>Communication</b>	Philippe BELLEMIN-NOEL
<b>Financement des Professionnels de l'Immobilier</b>	Christelle LEFAIVRE
<b>Logistique et Organisation</b>	Yves LEPETIT

### Groupes :

Jean BALAAM	Bernard GUYAT
Sylvie BANCHELIN	Franck IMBERT
Kader BOUTALEB	Gérard LACHICHE
Eric CHASSON	Michaël NATAF
Emmanuel DUEZ	Sylvie SORDET
Pierre GAVALDA	Bernard ROUX
Nicolas GAY	Christophe TREVES
Guillaume COGNET	



# RAPPORT DU DIRECTOIRE



## RAPPORT DU DIRECTOIRE

**En 2019, la Société Marseillaise de Crédit a réalisé de bonnes performances commerciales, développé ses fonds de commerce, consolidé ses relations avec sa clientèle et son engagement au service du développement économique de ses territoires d'implantation.**

### Conjoncture économique

L'activité économique mondiale continue de ralentir, reflétant la stagnation du commerce mondial et un ralentissement généralisé de l'investissement, surtout dans le secteur manufacturier.

Nous notons un cycle de profit à maturité aux États-Unis et dans plusieurs grandes économies de la zone euro. Les efforts de rétablissement des marges devraient peser sur l'investissement et l'emploi, avec des conséquences négatives sur la demande intérieure.

Les perspectives seront fortement influencées par les réponses des gouvernements à plusieurs défis politiques majeurs, notamment définir un « policy mix » approprié pour faire face à une faible croissance structurelle et à un endettement élevé. Une nouvelle approche de la gouvernance mondiale est également nécessaire : accords commerciaux, accords politiques pour faire face au changement climatique et relever les défis de la transformation numérique, notamment la formation des travailleurs.

Les grandes banques centrales sont devenues plus accommodantes dans un contexte d'inflation mondiale faible et de détérioration des perspectives de croissance. La Réserve Fédérale a abaissé ses taux à trois reprises depuis juillet 2019 pour atteindre une fourchette de 1,50 à 1,75% et a mis fin à sa réduction de bilan. La BCE fera prochainement l'objet d'une révision stratégique qui pourrait éventuellement modifier la manière dont l'institution mène sa politique monétaire, notamment avec l'addition d'une dimension verte.

La croissance dans la zone euro a continué de ralentir à 1,2 % en 2019, en partie en raison de la décélération simultanée des exportations et du secteur industriel. Le risque des politiques protectionnistes américaines devrait se répercuter sur les

chaînes d'approvisionnement mondiales, pesant sur les sociétés multinationales, y compris celles situées dans la zone euro.

La croissance devrait ralentir vers 0,7 % en 2020 et 0,4 % en 2021. L'économie française reste relativement résiliente et devrait surperformer par rapport à l'économie allemande, mais avec des finances publiques nettement plus faibles et le défi permanent de s'attaquer aux rigidités structurelles. La dynamique des élections locales en Italie pourrait susciter de nouvelles inquiétudes quant à la stabilité de la coalition actuelle.

**En France**, la croissance a poursuivi sa baisse en 2019 pour atteindre 1,4 %, sous l'effet d'exportations moins vigoureuses et du freinage de l'investissement des ménages. La croissance se tasserait en 2020-2021 (respectivement 0,8 % et 0,7 %) et devrait réaccélérer légèrement en 2022 (1,1 %). La baisse de la croissance en 2020 et 2021 s'explique par la dégradation de la dynamique du commerce extérieur et les délocalisations dans le secteur automobile. De plus, le regain de tensions sociales en réaction aux réformes risque de ralentir la demande intérieure à court terme.

La croissance  
dans la zone euro  
a continué  
de ralentir à  
**1,2 %**  
en 2019

En France,  
la croissance a poursuivi  
sa baisse en 2019  
pour atteindre  
**1,4 %**

**Le Royaume-Uni** a quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020 et est entré dans la période de transition qui doit se terminer le 31 décembre 2020. Le risque est désormais d'atteindre le 31 décembre 2020 sans accord.

L'investissement des entreprises devrait rester modéré en raison des incertitudes sur la future relation commerciale avec l'UE. La croissance du Royaume-Uni en 2019 est de 1,2 % et sera de seulement 0,2 % en 2020 et 0,5 % en 2021.

**Aux États-Unis**, la croissance est restée forte en 2019 à 2,3 % et le chômage est à son plus bas niveau depuis près de cinq décennies. Cependant la croissance économique devrait progressivement ralentir en raison d'une politique budgétaire neutre et une érosion des marges.

La Fed a continué de diminuer son taux en raison des incertitudes commerciales et d'un ralentissement de la croissance mondiale. Les risques principaux sont une nouvelle intensification des tensions commerciales et un durcissement des conditions financières.

En 2019, la croissance **chinoise** était de 6,1 % impactée négativement par les tensions commerciales avec les États-Unis.

De plus, compte tenu de l'endettement croissant, les autorités chinoises mettent en place une approche prudente de l'assouplissement des politiques pour soutenir l'activité. Le rythme du ralentissement devrait se stabiliser en 2020 à 5,8 % et 5,5 % en 2021. L'impact du coronavirus n'est à ce jour pas connu avec précision mais devrait peser sur la croissance du pays.



## Un rythme de croissance modéré pour l'économie régionale en 2019

Le secteur des services, moteur de l'économie dans la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a connu une croissance limitée à 2,8 %, inférieure de deux points à celle enregistrée en 2018.

L'industrie est restée stable alors que la construction a affiché une hausse de 5,1%. La bonne performance de ce dernier secteur est liée aux travaux publics qui ont bénéficié des investissements importants réalisés dans cette année pré-électorale propice aux projets.

Pendant la saison estivale 2019 (avril à septembre), la fréquentation dans les campings, hôtels et autres hébergements collectifs touristiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est établie à 41,6 millions de nuitées, en hausse de 0,5 % par rapport à la saison 2018, avec une dynamique plus importante en haute montagne que sur le littoral.

Le littoral de Provence-Alpes-Côte d'Azur a représenté plus de la moitié des nuitées dans la région, avec une fréquentation quasi stable par rapport à l'an dernier (- 0,2 %). Cet espace a subi en particulier une baisse de la fréquentation dans les campings, essentiellement attribuable aux résidents français. Les côtes méditerranéennes ont connu une dynamique moins favorable cette saison que le reste du littoral national (atlantique, breton, nord et normand).

La saison a été particulièrement favorable à la haute montagne (+ 7,7 %), qui a contribué à la majorité des nuitées supplémentaires dans la région. Les résidents français ont plébiscité ces destinations (+ 10,5 %), et ce dans tous les types d'hébergement.



Le secteur des services, moteur de l'économie dans la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a connu une croissance limitée à

**2,8 %**





## RAPPORT DU DIRECTOIRE

### Malgré la poursuite d'un contexte de taux bas, la Société Marseillaise de Crédit affiche des résultats financiers résilients portés par une bonne dynamique commerciale

Près de 30 000 nouveaux clients ont rejoint la Société Marseillaise de Crédit en 2019, dont près de 24 000 Particuliers, 5 000 Professionnels et Associations et 1 000 entreprises et organismes institutionnels.

Le Produit Net Bancaire progresse de 0,7 % à 369,1 M€ (+ 2,5 M€). Retraité de la variation de la provision sur les en-cours PEL-CEL, le PNB s'inscrit en hausse de 4,9 M€ au 31 décembre 2019 (+ 1,4 %).

La marge nette d'intérêts, hors variation de la provision sur les en-cours d'épargne logement, affiche un repli de 2,2 % impactée par les effets négatifs de l'environnement de taux bas.

Les commissions nettes sont en croissance de 5,6 % bénéficiant notamment d'éléments non récurrents (reprises de provisions liées à l'exonération de la TVA sur Avis à Tiers Détenteurs et sur les successions) et d'effets de références favorables détaillés plus loin dans le rapport de gestion. Retraitées de ces éléments, les commissions nettes augmentent de 0,5 % en 2019.

Malgré la hausse des coûts liés aux développements informatiques et à la transformation digitale de la Banque, les frais généraux diminuent de 2,4 % à 236,3 M€, grâce à une bonne maîtrise des dépenses et à des reprises de provisions pour passifs sociaux.

Le coût du risque atteint 39,2 M€, en diminution de 5,9 M€ par rapport à une référence très élevée en 2018 en raison du provisionnement de deux dossiers spécifiques du marché de l'Entreprise. En 2019, la Société Marseillaise de Crédit a enregistré dans ses comptes en normes françaises, des provisions collectives sur les en-cours sains non dégradés, en s'alignant sur la méthodologie IFRS 9 mise en place en 2018.

Retraité de ce changement d'estimation de la provision collective qui s'est traduit par une dotation aux provisions de 18,6 M€, le coût du risque aurait atteint 20,6 M€ en 2019.

Après prise en compte des gains sur cessions d'actifs immobilisés, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les bénéfiques, le résultat net atteint 59,3 M€, en augmentation de 1,8 M€.

### L'Assurance Vie et Non Vie restent des leviers de croissance

L'activité de placements en épargne financière reste bien orientée, avec un total en conservation en hausse de 2,4 % en moyenne annuelle, porté par l'en-cours d'assurance vie.

La collecte brute d'assurance vie atteint 525 M€ en 2019, avec une part en unités de comptes à la production de 26,4 %, en recul de trois points par rapport à 2018.

**L'activité de la Banque Privée** affiche cette année encore de très bonnes performances :

- le nombre de foyers en Banque Privée continue de croître à un rythme soutenu (+ 15 % sur un an) et atteint 882 foyers en 2019, avec une collecte nette en hausse de 63 % sur l'année
- un PNB en progression de 11 % sur l'année

**L'assurance des biens et des personnes des clients particuliers** affiche une production tonique et des taux d'équipements en progression, avec une offre qui s'est progressivement étoffée. La production brute en nombre de contrats a fortement progressé avec près de 35 000 contrats commercialisés, soit une hausse de 26 % par rapport à 2018.

L'élargissement de notre gamme a été marqué par le lancement en 2018 d'une offre de télésurveillance destinée à la clientèle de Particuliers et l'intégration des produits d'assurance lors de la refonte du Package Particulier au 1er semestre 2019.

Près de  
**30 000**  
nouveaux clients  
ont rejoint  
la Société Marseillaise  
de Crédit  
en 2019

La collecte brute  
d'assurance vie atteint  
**525 M€**  
en 2019

## La Société Marseillaise de Crédit, filiale à 100 % du Crédit du Nord, poursuit ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

Les principales réalisations de 2019 sont les suivantes :

- **L'enrichissement du tableau de bord des clients.** Une nouvelle vision synthétique et personnalisée de la situation bancaire des clients particuliers et professionnels remplace la page d'accueil après authentification sur nos sites Internet et mobile et applications.

- **L'élargissement des services accessibles en ligne :** le Self Service Carte s'est enrichi de l'ajout de la fonctionnalité de verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte permettant de bloquer en temps réel l'usage de la carte et de limiter les oppositions lorsque le risque de vol ou perte n'est pas encore totalement avéré. Un service d'alertes (notifications) en temps réel permet d'adresser aux clients des informations sur leurs cartes bancaires et d'en faciliter ainsi la gestion : confirmation d'une mise en opposition, dépassement de plafond de paiement, confirmation d'un verrouillage temporaire et du déverrouillage ensuite, première opération à l'étranger...

- **Une nouvelle solution de paiement sur mobile :** après Apple Pay, lancé en novembre 2018, la Société Marseillaise de Crédit offre avec Samsung Pay un moyen de paiement sur smartphone complémentaire, simple et sécurisé.

- **Le développement d'Espaces Libre Services** pour le traitement des encaissements des clients commerçants avec maintenant près de 70 sites d'automates à disposition dans nos agences.

- **Le déploiement progressif de la signature électronique** disponible depuis 2018 sur les crédits à la consommation (Etoile Express et Etoile Avance) : désormais les LDDS, l'assurance automobile et le contrat Sécurité 12 (assurance décès accidentel) peuvent aussi être signés électroniquement. Concernant les clients professionnels, ce sont plus de 20 contrats (ouverture de compte, carte bleue, produits d'assurance, etc...) qui peuvent être signés électroniquement.

- **Un process de souscription à l'assurance emprunteur Groupe digitalisé** via la mise à disposition d'un espace médical sécurisé permettant aux clients de compléter leurs questionnaires de santé et de signer électroniquement les documents contractuels.

- **L'assurance automobile en ligne :** du devis à la contractualisation, l'ensemble du parcours de souscription de l'assurance automobile est proposé aux clients sur leur Espace Internet Sécurisé, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en toute autonomie.

- **La digitalisation de process internes :** dans le cadre de la refonte du parcours immobilier avec l'arrivée de la pochette électronique. Créée automatiquement lors du montage du prêt immobilier par le conseiller, elle remplace le dossier papier et permet le classement des justificatifs transmis par les clients. Elle est parta-

geable par tous les acteurs en interne (conseiller, manager, front, back, service engagement) et aide à la complétude du dossier et à l'efficacité de son traitement.

- **La frontalisation de l'Entrée en relation professionnelle :** depuis le mois de septembre, les conseillers peuvent réaliser l'ouverture d'un compte professionnel et la souscription des produits bancaires associés directement en agence ou chez le prospect. La Société Marseillaise de Crédit propose ainsi d'un point d'entrée unique et direct pour créer un compte et son équipement en améliorant le processus grâce à un parcours de saisie guidant et non bloquant.

- **Une nouvelle Vitrine Digitale** déployée fin 2019. Avec la refonte de son site institutionnel, la Société Marseillaise de Crédit se dote d'une nouvelle visibilité pour ses prospects et clients. Point de contact incarnant ses engagements dans les territoires, cette vitrine est centrée sur son visiteur cœur de cible, déclinant les univers de besoins de « ceux qui entreprennent » (simplifier ma vie d'entrepreneur, payer/encaisser, construire mon patrimoine immobilier...). Elle propose des solutions à la carte, enrichies par les offres de nos partenaires sur tous les marchés, pour valoriser commercialement tous ces points de contact digitaux.

## Evolution du réseau d'agences

La Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2019 l'adaptation de son organisation et l'ajustement de son dispositif commercial afin d'accompagner l'évolution des attentes de ses clients.

- 4 agences transformées au format Agora (\*): Aix les Milles, Castelnaud-le-Lez, Marseille Prado, Aubagne Alta Rocca (agence également relocalisée),
- 10 agences ont fusionné : Marignane 8 mai et Jaurès, Cavalaire et la Croix-Valmer, Cogolin et Gassin-La Foux, Béziers Victoire et Saint-Pons-de-Thomières, Ganges et Le Vigan, Marseille Mazargues et Marseille Prado, Sausset-les-Pins et Martigues, Avignon Crillon et Avignon République, Marseille Vieux-Port et Marseille Canebière, Montpellier Facultés et Castelnaud-le-Lez,
- 2 nouvelles agences ont basculé vers une organisation en « agence Conseil » (ouverture sur rendez-vous l'après-midi)
- 17 agences ont supprimé le service de caisse classique tandis que 18 agences supplémentaires l'ont réduit
- 18 nouveaux automates « Espaces Libre Service » ont été installés. Au total, 38 agences sont équipées d'un « Espace Libre Service » accessible en dehors des horaires d'ouverture de l'agence.

On notera également la rénovation d'une dizaine d'agences, parmi lesquelles on peut citer Marseille Saint-Barnabé, Marseille Bonneveine, Marseille Canet, Saint-Laurent-du-Var et Nice Saint-Roch.



## RAPPORT DU DIRECTOIRE

### (\*) La SMC a décidé de moderniser ses agences avec un concept Agora, autour de quatre grands principes :

- **une marque coach, fournisseuse de savoirs**, avec l'organisation d'événements, de conférences, dans des espaces partagés par tous les métiers pour favoriser la montée en compétence de nos collaborateurs
- **une banque fédératrice au cœur du réseau**, intégrée dans son tissu économique et social, qui promeut les savoir-faire régionaux et fournit un lieu de vie adapté aux attentes de ses collaborateurs et de ses clients
- **une banque ouverte** : pour nos collaborateurs, équipés d'ordinateurs portables, un espace de travail partagé, facilitant les échanges et le nomadisme ; pour nos clients et partenaires, la possibilité de réserver des espaces de coworking ou d'organiser des réunions ou rendez-vous
- **une banque responsable et engagée**, avec des réflexions menées sur la qualité de vie au travail, des aménagements durables et des espaces qui répondent aux besoins des collaborateurs.

### La Société Marseillaise de Crédit poursuit sa volonté de mobiliser son expertise au service des besoins des clients et de leurs évolutions.

#### La Banque Privée : une stratégie patrimoniale globale et personnalisée

Les services de Banque Privée, accessibles à partir d'un million d'euros de patrimoine financier, permettent de proposer une analyse globale pour déterminer les solutions juridiques, fiscales, patrimoniales et financières les plus appropriées. La situation personnelle de chaque client est prise en compte afin de proposer des services et des produits sur mesure, selon les stratégies préconisées.

Les banquiers privés, ancrés dans leur territoire, visent à construire avec chaque client, une relation transparente pour gérer et valoriser ses actifs, dans une vision durable.

Huit banquiers privés et ingénieurs conseils en Banque Privée ainsi qu'un expert juridique et fiscal et un conseiller en investissements sont présents sur l'ensemble de la région. Aux côtés de leurs clients, ils sont à leur écoute et les conseillent en toute confidentialité dans la constitution, l'organisation, la détention, la valorisation et la transmission de leur patrimoine privé et professionnel.

#### Des conseils personnalisés pour des solutions patrimoniales diversifiées

Pour les clients Patrimoniaux, la Banque met à disposition au côté des conseillers en agence, un pôle d'expertise patrimoniale pour accompagner les clients dans la réalisation de leurs projets, dans l'organisation et l'optimisation de leur patrimoine financier.

Les clients patrimoniaux sont accompagnés au quotidien par 40 Conseillers en Gestion de Patrimoine et par 11 Conseillers de Clientèle Patrimoniale.

La Société Marseillaise de Crédit bénéficie également d'un centre de Gestion Sous Mandat au sein duquel 12 personnes mettent leurs compétences au service de 2 000 clients qui lui délèguent la gestion de leurs contrats d'assurance-vie, PEA et portefeuille titres. Avec un en-cours global de 950 M€, le centre intervient grâce à son architecture ouverte sur toutes les places financières.

#### Des experts à proximité dédiés aux problématiques Entreprises et Professionnelles.

Grâce aux conseils et à l'expertise de ses équipes, la Société Marseillaise de Crédit accompagne ses clients entreprises sur son territoire mais également à l'international.

#### • Un Conseiller et un Gestionnaire clientèle au service de chaque client

Chaque entreprise cliente est accompagnée par un binôme composé d'un conseiller et d'un gestionnaire.

Le conseiller entretient des relations de proximité avec ses clients. Parce qu'il a une culture de banquier, il sait appréhender les différentes facettes de leur activité et préconiser des solutions pertinentes, cohérentes et performantes pour leur entreprise.

Le gestionnaire de clientèle est l'interlocuteur quotidien des services comptables et financiers des entreprises.

Ce binôme permet aux clients entreprises de bénéficier d'une grande réactivité et d'une grande qualité de service dans une relation personnalisée et stable dans le temps.

En 2019, la SMC a renforcé ce binôme dans chaque centre d'affaires, de nombreuses formations, journées métiers ont été organisées pour maintenir au niveau d'expertise attendu de ce binôme qui est une originalité de la Banque sur son territoire.

• **Des spécialistes qui apportent leur expertise dans la gestion des flux, les financements et les services**

La Banque met à la disposition de ses clients des spécialistes qui les guident dans de nombreux domaines comme le commerce extérieur, la gestion d'actifs, l'épargne salariale, les moyens de paiement, le crédit-bail et les opérations de haut de bilan.

• **Un accompagnement de l'activité à l'international**

La Société Marseillaise de Crédit dispose d'une offre complète, adaptée aux attentes de ses clients qu'elle conseille notamment sur la gestion du risque de change et de taux, la maîtrise du risque clients et du risque pays, et la gestion de leurs flux à l'international.

Ainsi, une équipe dédiée de cinq gestionnaires polyvalents peut être contactée par les clients, certaines entreprises apportant directement les opérations sur le site d'Aubagne. Les gestionnaires COMEX se déplacent aussi pour des opérations spécifiques dans l'entreprise.



• **Renforcement du marché des Professionnels**

La Société Marseillaise de Crédit poursuit les efforts engagés depuis 6 ans pour renforcer son dispositif sur le marché des Professionnels.

La Banque met à disposition des clients, dans ses agences les plus importantes, 30 Assistants Clientèle Professionnelle.

Au total, tous métiers confondus, 400 collaborateurs travaillent au service de la clientèle des Professionnels.

Ces efforts confirment la volonté de la Société Marseillaise de Crédit de renforcer, dans chaque agence, son expertise auprès des clients Professionnels.

## La mesure de la satisfaction de nos clients est au cœur de notre stratégie d'actions depuis de nombreuses années

Chaque année, le CSA réalise une enquête téléphonique auprès de 70 clients par agence, dont les résultats constituent notre baromètre de satisfaction.

En 2019, parmi les dix enseignes interrogées dans le cadre du baromètre de satisfaction, la Société Marseillaise de Crédit reste positionnée au sein des leaders sur son territoire.

Sur tous les marchés, nous bénéficions d'un indice de recommandation positif, qui s'établit à + 2 pour les Particuliers, + 5 pour les Professionnels et qui atteint + 20 pour les Entreprises.

Nos clients Entreprises continuent en effet de plébisciter la Société Marseillaise de Crédit en lui attribuant un score d'excellence à 79, en hausse d'un point par rapport à 2018. La note de satisfaction de nos clients Professionnels reste stable en 2018, après avoir progressé de deux points l'année précédente. Quant au segment des Particuliers, nous constatons une baisse de deux points par rapport à 2018 mais la Société Marseillaise de Crédit reste néanmoins sur le podium des enseignes interrogées.

Le score de satisfaction obtenu par chacune de nos agences constitue un des indicateurs essentiels de mesure de leur performance. Un rapport par agence permet d'analyser le niveau de satisfaction de notre clientèle au travers de plusieurs thématiques telles que l'accueil de la clientèle, les relations avec le conseiller, la performance des produits et services.

Des actions ciblées sont ainsi entreprises chaque année par nos agences, au travers de Plans d'Actions Qualité, pour répondre aux attentes exprimées par notre clientèle.



Enfin, ce dispositif est complété par un pilotage mensuel de la qualité de notre accueil téléphonique et de nos réclamations.

En 2020, les outils de mesure de la satisfaction de nos clients Particuliers et Professionnels évolueront via des dispositifs réactifs d'intégration de feedback clients à chaud et à froid. Ainsi, nos clients seront sollicités par mail au travers d'un questionnaire relationnel deux fois par an mais également au terme de leur parcours clients, par exemple à l'occasion d'un financement immobilier. Nos clients pourront également nous soumettre spontanément leur avis depuis nos outils de gestion à distance (site internet et application mobile).

Nos clients Entreprises continuent de plébisciter la Société Marseillaise de Crédit en lui attribuant un score d'excellence à **79**

Au total, tous métiers confondus, **400** collaborateurs travaillent au service de la clientèle des Professionnels.



## RAPPORT DU DIRECTOIRE

### Les collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit sont au cœur de la stratégie de la Banque. Ils sont professionnels et engagés.

#### Notre politique de recrutement

La Société Marseillaise a recruté 65 collaborateurs en 2019 pour accompagner son développement.

Ces recrutements concernent les métiers en agence, en relation directe avec la clientèle (conseillers de clientèle privée, professionnelle ou entreprise, directeurs d'agence, etc.).

Les profils des collaborateurs intégrés sont variés : des jeunes diplômés de Bac+3 à Bac+5 issus de nos propres parcours alternance ou disposant d'une première expérience réussie et des candidats plus expérimentés.

#### Des collaborateurs en alternance

En 2019, la Société Marseillaise de Crédit a accueilli plus de 80 étudiants souhaitant préparer leur diplôme en alternance dans la Banque. L'objectif de la Banque est de les accompagner pour obtenir leur diplôme et de les former à un métier, tout au long d'un parcours qui nécessite motivation et engagement.

#### Un accompagnement des collaborateurs dans la montée en compétence et dans leur parcours professionnel

Les métiers sont exigeants : la stratégie fondée sur l'excellence de la relation client nécessite un comportement professionnel de l'ensemble de nos collaborateurs et particulièrement de nos conseillers.

Pour les accompagner et les faire monter en compétence et en expertise, tout en respectant la réglementation bancaire, nos collaborateurs bénéficient d'un suivi personnalisé de la Direction des Ressources Humaines.

En 2019, la Société Marseillaise de Crédit a investi plus de 42 000 heures de formation pour ses collaborateurs (hors alternants), soit plus de 4,5 % de la masse salariale.

Plus de 200 collaborateurs ont suivi des parcours métiers afin de les accompagner dans leur nouveau métier.

#### Un modèle social centré sur les préoccupations de nos collaborateurs

La Société Marseillaise de Crédit a continué de moderniser de nombreux avantages sociaux dans le cadre d'un pacte social revisité et plus en phase avec les attentes de ses collaborateurs. Les mesures sont fondées sur la protection de la famille et l'accompagnement des étapes clés de la vie (emploi, santé, patrimoine), à l'image de l'approche relationnelle de la Banque.

#### Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

La loi impose aux entreprises dont l'index est inférieur à 75 points, de prendre des mesures pour corriger la situation dans un délai de 3 ans dans le cadre de la négociation obligatoire relative à l'égalité professionnelle.

Au 1er janvier 2019, l'index Egalité Hommes/Femmes de la Société Marseillaise de Crédit atteint la note de 87 sur 100.

En 2019,  
la Société Marseillaise  
de Crédit a accueilli  
plus de  
**80**  
étudiants

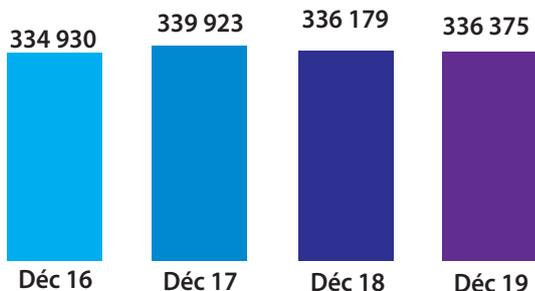
En 2019,  
la Société Marseillaise  
de Crédit a investi plus de  
**42 000 heures**  
de formation  
pour ses collaborateurs  
(hors alternants)

# Activité commerciale

## Une conquête qualitative de nouveaux clients Particuliers

La Société Marseillaise de Crédit continue de conquérir de nouveaux clients Particuliers et enregistre près de 24 000 entrées en relation en 2019, avec un axe de développement orienté sur les segments cœurs de cible.

Suite à une nouvelle revue des bases informatiques, le fonds de commerce Particuliers stagne sur un an, un peu au-dessus de 336 000 clients Particuliers actifs. Par rapport à une référence 2018 proforma, il progresse de 2,1 %.



Fonds de commerce de clients Particuliers actifs (au 31 décembre)

La banque reste résolument attachée à l'accompagnement de ses clients qui entreprennent au cœur des territoires, et s'appuie sur sa base de clientèle Professionnelle et Entreprise pour développer ses relations avec les dirigeants de sociétés et proposer des offres partenaires pour leurs salariés.

## Maintien d'une bonne dynamique sur le marché du Professionnel

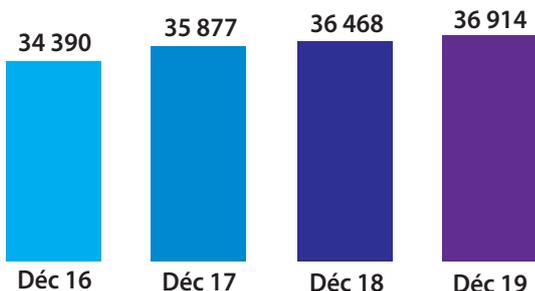
Le développement de notre fonds de commerce Professionnels reste soutenu par la dynamique d'entrées en relation, avec près de 5 000 nouveaux clients professionnels en 2019. Une attention particulière est portée sur l'activation des comptes et la qualité des entrées en relation, avec un accent mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans.

La conquête de Clients Professions Libérales reste également très dynamique avec plus de 1 300 nouveaux clients en 2019, soutenue par un dispositif dédié avec 23 conseillers spécialisés Professions Libérales ainsi que différents partenariats

De plus, un dispositif de 14 Chargés d'affaires TPE vient renforcer notre expertise, pour accompagner les TPE dans leur développement

Le dispositif de proximité de la Société Marseillaise de Crédit avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié et par la volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée et patrimoniale du client Professionnel ou Entreprise : 69 % de nos clients suivis en relation professionnelle nous confient également leur relation privée.

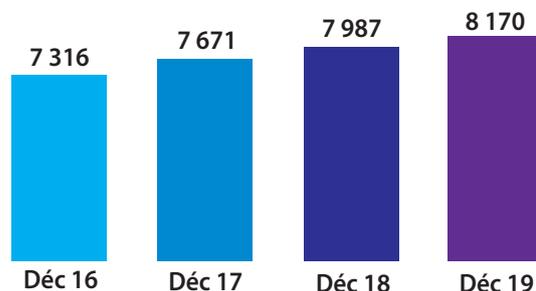
Suite à une revue des bases informatiques, l'augmentation du fonds de commerce de clients Professionnels actifs est limitée à 1,2 % sur un an, avec près de 37 000 clients. Par rapport à une référence 2018 proforma, il progresse de 1,8 %.



Fonds de commerce clients professionnels actifs

## Poursuite du développement du Fonds de Commerce Entreprises

Le fonds de commerce actif des Entreprises est en hausse de 2,3 %. La Société Marseillaise de Crédit est le banquier principal de près de 40 % de ses clients Entreprises.



Fonds de commerce entreprises actives

Parallèlement, fidèle à sa tradition de partenariats, la Société Marseillaise de Crédit accentue sa démarche d'open banking pour proposer à ses clients une offre de produits et services, bancaires ou non bancaires, les plus adaptés à leurs besoins

En 2019, de nombreux accords ou partenariats ont été noués avec des fintech ou des références de l'économie traditionnelle, pour proposer à la clientèle de nouvelles offres personnalisées et innovantes :

- **La sortie de Convention Etoile**, nouveau package des Particuliers désormais modulaire et personnalisable, remporte un franc succès. Ses modules sont enrichis de nouveaux partenariats : **L'AéroTag de Tracernet** tout d'abord, inclus dans l'option internationale, pour un service de protection et de géolocalisation de ses bagages dans le monde entier. L'offre de garantie achat en ligne **Juridica** d'autre part, incluse dans l'option famille du package, avec un service de gestion amiable en cas de non livraison ou de livraison non conforme d'un achat en ligne.
- Au second semestre, la Société Marseillaise de Crédit a bénéficié du nouveau partenariat conclu par le Crédit du Nord, sa maison mère, avec **Lumo**, une fintech française filiale du groupe Société Générale. Ses clients investisseurs peuvent ainsi participer en direct et en ligne à la dette de projets **d'énergie renouvelable**, ancrés dans leurs régions sur cette **plate-forme de financement participatif** leader sur ce marché.
- Au plus près des besoins de sa clientèle de professions libérales, une nouvelle assurance emprunteur des crédits moyen terme et crédits-baux est proposée via **Aon/SwissLife** pour une couverture spécifique des **professions médicales**.
- Face au succès rencontré par le partenariat avec **Payzen**, solution innovante de paiement en ligne proposée depuis 2017 sur les marchés des Professionnels et des Entreprises, cette offre a été pleinement intégrée à l'offre e-commerce de la Société Marseillaise de Crédit sous la marque **Clic&Pay** by Groupe Crédit du Nord.
- Deux nouvelles offres sont venues enrichir la gamme destinée aux clients professionnels et dirigeants, avec **Simplébo** qui propose de créer simplement un site internet vitrine personnalisé et **Captain Contrat** qui accompagne les dirigeants dans la vie juridique et sociale de leur entreprise.
- **Un nouveau partenaire monétique JDC** permet de compléter la gamme pour la location et la maintenance de terminaux de paiement électronique sur le marché des professionnels et des entreprises avec notamment un nouvel appareil permettant d'obtenir via smartphone le suivi des encaissements par carte bancaire en temps réel.



## ACTIVITE COMMERCIALE

### L'épargne bilancielle poursuit sa progression en 2019

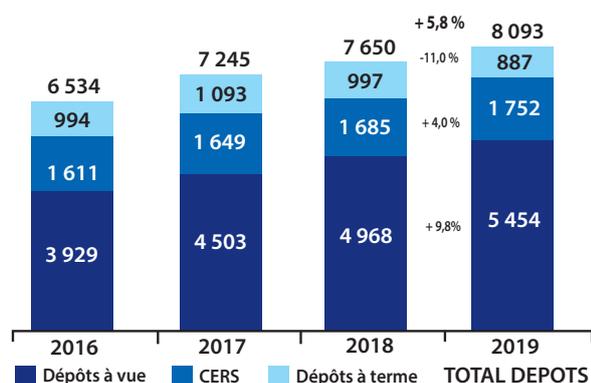
Portés par les dépôts à vue qui progressent de 9,8 %, les dépôts de la clientèle continuent d'augmenter avec un en-cours moyen annuel de 8,1 Mds€, en hausse de 5,8 % sur l'année. Ces chiffres s'inscrivent sur une tendance en forte augmentation depuis 2016.

Sur un an, les en-cours de dépôts à vue ont progressé de 11,2 % sur le marché des Particuliers tandis que sur les marchés Professionnels et Entreprises, cette croissance ressort à 8,8 %.

Cette hausse du total de dépôts bilanciels de plus de 0,4 Md€ en un an reflète toujours une croissance de l'épargne disponible des clients Particuliers ainsi qu'un excédent de trésorerie de nos clients Entreprises, qui s'appuient par ailleurs sur des crédits à taux bas pour financer leurs investissements.

Les en-cours d'épargne à régime spécial ressortent en progression de 3,9 % à 1,8 Md€ sur l'année. La croissance des avoirs sur Livrets A et CSL (comptes sur livrets) Particuliers reste particulièrement soutenue (respectivement + 6,3 % et + 6,1 % en moyenne annuelle). Les en-cours des LDDS (livrets de développement durable et solidaire) progressent moins rapidement (+ 2,9 %), tout comme la collecte sur le Plan d'Epargne Logement (+ 0,6 %) tandis que les en-cours de Compte Epargne Logement fléchissent de 4,8 % sur un an.

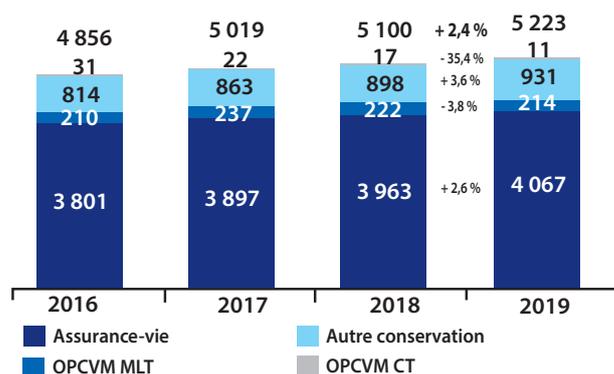
Les dépôts à terme affichent un nouveau recul, avec une baisse de 10,9 % par rapport à 2018 compte tenu des moindres rendements proposés sur les certificats de dépôts, les BMTN et les comptes à terme. Les en-cours moyens du compte sur livret dédié aux clients Institutionnels ressortent également en baisse de 16,7 %.



Encours moyens annuels de dépôts bilanciels (en M€)

### L'épargne hors bilan en hausse en 2019

Avec une collecte brute d'Assurance-Vie de 525 M€, en augmentation de 10,6 % en 2019, l'en-cours d'assurance-vie progresse de 6,9 % en fin de période par rapport à décembre 2018 et de 2,6 % en moyenne sur l'année.



Encours moyens annuels d'épargne hors-bilan (en M€)

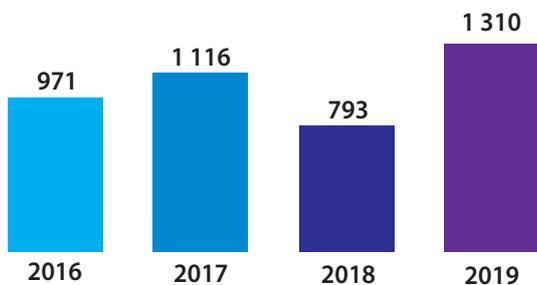
Au total, l'en-cours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de 4,4 % en moyenne annuelle, atteignant 13,3 Mds€ en 2019.

### Une production de crédits immobiliers très soutenue en 2019, notamment au second semestre

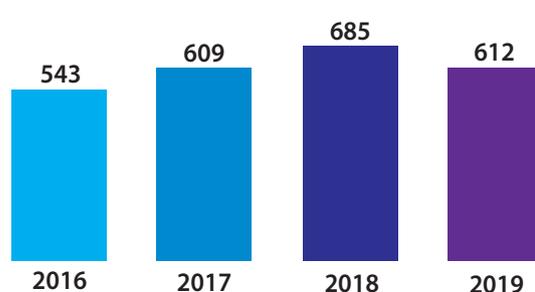
Après une année 2018 en forte baisse, la production de crédits immobiliers est répartie à la hausse au premier semestre 2019, puis a fortement accéléré au second semestre, avec une croissance de 65,2 % sur l'année.

L'en-cours de prêts immobiliers atteint 4,5 Mds€ en moyenne sur l'année, en hausse de 7,4 % sur un an.

Par ailleurs, la Société Marseillaise de Crédit continue de mener une politique sélective en matière de risque en ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits sur des durées inférieures ou égales à 25 ans.



Production de crédits à l'habitat (en M€)

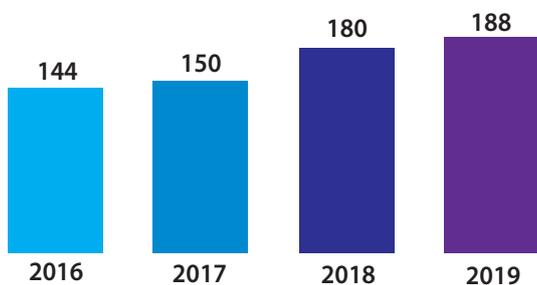


Production de crédits d'équipement (en M€)

## Evolution soutenue des crédits à la consommation

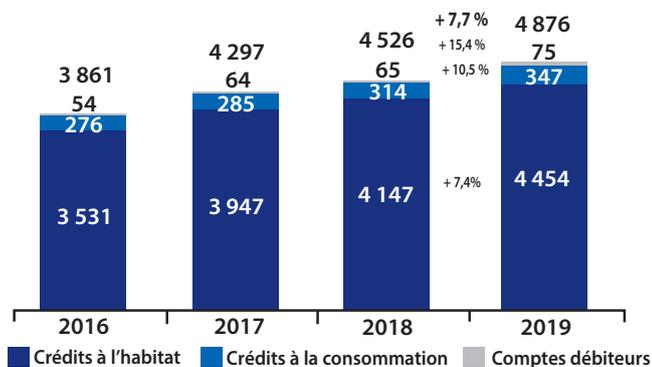
L'ensemble des conseillers de la Banque veillent à accompagner les projets de leurs clients tout en s'assurant de leur situation financière.

Après une année 2018 en très forte croissance en matière de production de prêts personnels, l'activité a encore progressé de 4,6 % en 2019 avec 188 M€ décaissés. Porté par ces productions toniques, l'en-cours de crédits personnels s'affiche en hausse de 11,7 % en moyenne sur l'année.



Production de prêts personnels (en M€)

Les en-cours moyens annuels de crédits à la consommation, y compris revolving, progressent de 10,5 %.



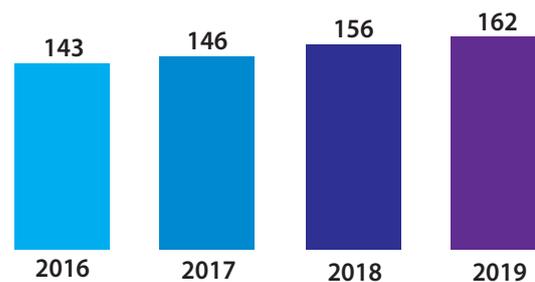
Encours moyens annuels de crédits aux particuliers (en M€)

L'en-cours total de crédits aux Particuliers s'élève à 4,9 Mds€ en moyenne annuelle, en progression de 7,7 %.

## De par ses relations historiques avec la clientèle de PME régionales, la Société Marseillaise de Crédit participe activement au financement de l'économie

La production de crédits d'équipement diminue de 10,7 % en 2019 par rapport à une référence historiquement élevée en 2018. Les en-cours de crédits d'équipement continuent de progresser rapidement (+ 6,9 %), pour atteindre 2,2 Mds€ en moyenne sur l'année.

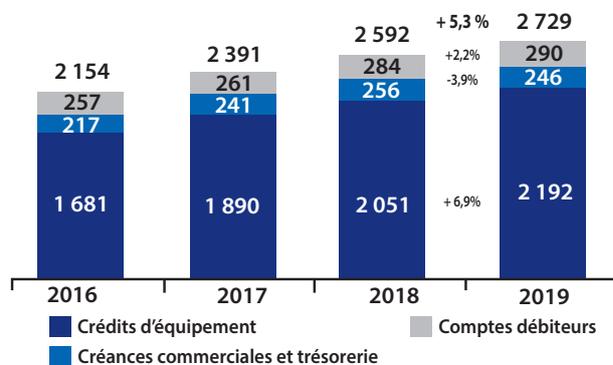
La production en crédit-bail mobilier est restée soutenue en 2019, en hausse de 4 % par rapport à l'année 2018 qui constituait jusqu'alors un plus haut historique. L'en-cours moyen annuel dépasse 345 M€, en progression de 8,1 % sur l'année.



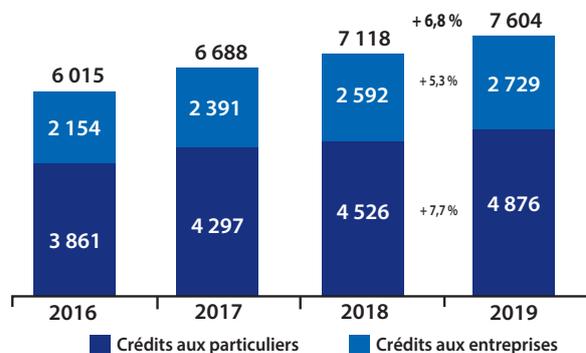
Production de crédit-bail mobilier (en M€)

Au total, près de 775 M€ ont été décaissés en 2019 sous forme de crédits d'équipement ou de crédits-baux pour financer le développement des PME dans la région.

Encours moyens annuels de crédits aux entreprises (en M€)



Le volume global des concours à l'économie sur la clientèle commerciale s'élève à 2,7 Mds€ en moyenne annuelle, en augmentation de 5,3% sur l'année.



Encours moyens annuels de crédits (en M€)

L'en-cours total de crédits à la clientèle s'élève à 7,6 Mds€ en moyenne annuelle, en progression de 6,8 %.



# Evolutions financières

## Le produit net bancaire

	2019	2018	Variation 2019/2018	
	M€	M€	en valeur	en %
Intérêts nets et revenus divers	192,9	199,7	-6,8	-3,4
Commissions nettes	176,2	166,9	+9,3	+5,6
<b>Produit net bancaire</b>	<b>369,1</b>	<b>366,6</b>	<b>+2,5</b>	<b>+0,7</b>



Afin de présenter une approche économique de la performance financière, il convient de neutraliser dans l'analyse des résultats de la Banque, l'incidence des mouvements des provisions sur engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement (+ 0,7 M€ en 2018 et - 1,8 M€ en 2019, avant impôts).

**Retraité de cet élément, le PNB augmente de 1,4 % par rapport à l'année précédente (+ 4,9 M€).**

## La marge nette d'intérêts

La **marge nette d'intérêts** (hors mouvements de la provision épargne logement) ressort en baisse de 2,2 %, impactée par les effets négatifs de l'environnement de taux bas.

## Les commissions nettes

**Les commissions nettes** progressent de 5,6 %.

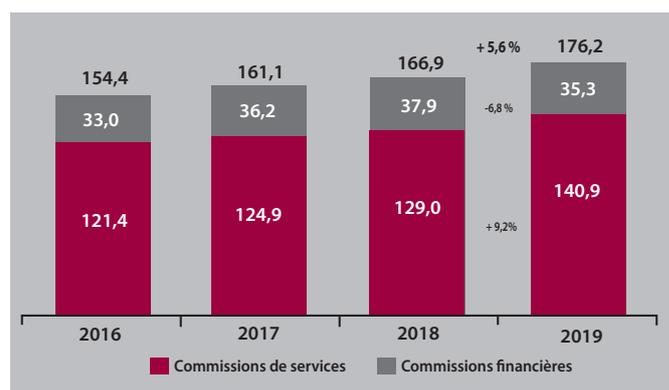
Les éléments suivants doivent être pris en compte dans l'analyse de cette évolution.

Un produit non récurrent de 2,9 M€ correspondant à des reprises de provisions liées à l'exonération de TVA des commissions perçues sur les Avis à Tiers Dé-tenteurs (ATD) et les successions a été comptabilisé en 2019.

Les commissions nettes bénéficient également de changements intervenus dans les modalités de refinancement de la Banque qui conduisent désormais à enregistrer le coût des ressources concernées sur la ligne « intérêts nets et revenus divers ». En 2018, le coût de ces ressources (6,9 M€) venait minorer les commissions.

Enfin, des charges liées à la conservation et aux opérations titres de notre clientèle, auparavant enregistrées dans les frais généraux de la Banque, sont désormais imputées en minoration des commissions financières. Ces charges représentaient 1,3 M€ en 2018.

Retraitées de ces trois éléments, les commissions nettes augmentent de 0,5 % en 2019.



**Les commissions de services** affichent une hausse de 9,2 %. Retraitées des deux premiers éléments mentionnés ci-dessus, leur progression est limitée à 1,6 %, dans un contexte réglementaire contraignant (plafonnement des frais sur ATD et limitation pour les clients en situation de fragilité financière, à compter de mars 2019, des frais d'incident bancaire).

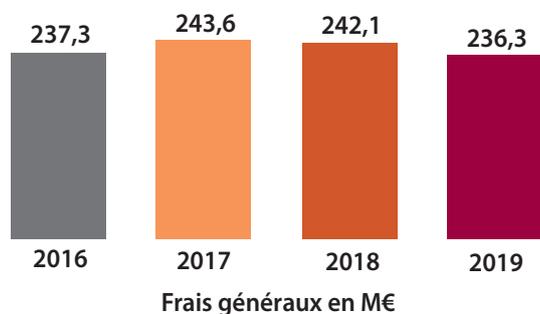
La hausse des commissions d'assurances (emprunteurs et dommages) a permis de compenser la baisse des commissions sur moyens de paiement (hors monétique), ainsi que l'érosion des commissions de dépassement.

**Les commissions financières** ressortent en baisse de 6,8 %. Hors reclassement évoqué ci-dessus des charges liées à la conservation et aux opérations titres de notre clientèle, elles diminuent de 3,5 % (-1,3 M€).

Cette évolution est principalement liée au recul des commissions d'ingénierie financière qui avaient atteint un niveau historiquement élevé en 2018. La Société Marseillaise de Crédit continue d'accompagner les entreprises régionales en tant que conseil pour des projets de cession, de transmission et pour des financements structurés.

## Les frais généraux

	2019	2018	Variation 2019/2018	
	M€	M€	en valeur	en %
Charges de personnel	-102,9	-107,9	+5,0	-4,6
Impôts et taxes	-6,9	-5,3	-1,7	+31,8
Autres charges	-116,9	-119,9	+3,0	-2,5
Amortissements	-9,5	-9,0	-0,5	+5,1
<b>Frais généraux</b>	<b>-236,3</b>	<b>-242,1</b>	<b>+5,8</b>	<b>-2,4</b>



Les frais généraux diminuent de 2,4 % en 2019. Hors reclassement évoqué ci-dessus, des charges liées à la conservation et aux opérations titres de notre clientèle, ils ressortent en baisse de 1,9 % (-4,5 M€).

Malgré la hausse des coûts liés aux développements informatiques et à la transformation de la Banque, les autres charges de fonctionnement diminuent de 2,5 % (-1,4 % hors reclassement évoqué ci-dessus).

Les charges de personnel diminuent de 4,6 % (- 5,0 M€), avec notamment l'incidence favorable de la renégociation des indemnités de fin de carrière (3,8 M€). A fin décembre 2019, la Société Marseillaise de Crédit compte 1 215 collaborateurs en activité, effectif en baisse de 2,6 % par rapport à décembre 2018.

	2019	2018	Variation 2019/2018	
			en valeur	en %
<b>Effectif en activité</b>	<b>1 215,4</b>	<b>1 248,1</b>	<b>-32,7</b>	<b>-2,6</b>

## Le Résultat Brut d'Exploitation

	2019	2018	Variation 2019/2018	
	M€	M€	en valeur	en %
Produit net bancaire	369,1	366,6	+2,5	+0,7
Frais généraux	-236,3	-242,1	+5,8	-2,4
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>132,9</b>	<b>124,5</b>	<b>+8,3</b>	<b>+6,7</b>

**Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE)** s'établit à 132,9 M€, en augmentation de 6,7 % par rapport à 2018.

Retraité des mouvements de la provision épargne logement, la progression du RBE atteint 8,7 %.



**Le coefficient d'exploitation** comptable s'établit à 64 %. Retraité des mouvements de la provision épargne logement, il atteint 63,7 % contre 66,2 % en 2018, en baisse de 2,5 points.

	2019	2018	Variation 2019/2018
			en points
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>64,0%</b>	<b>66,0%</b>	<b>-2,0</b>



Les frais généraux diminuent de **2,4 %** en 2019.

En 2019, le RBE s'établit à **132,9 M€** en augmentation de 6,7 %.



## Le coût du risque

	2019 M€	2018 M€	Variation 2019/2018	
			en valeur	en %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>132,9</b>	<b>124,5</b>	<b>+8,3</b>	<b>+6,7</b>
Coût du risque	- 39,2	-45,1	5,9	-13,1
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>93,7</b>	<b>79,5</b>	<b>14,2</b>	<b>17,9</b>

**Le coût du risque** (39,2 M€), diminue de 5,9 M€ par rapport à une référence 2018 exceptionnellement élevée en raison du provisionnement de deux dossiers spécifiques.

Jusqu'en 2018, la Société Marseillaise de Crédit comptabilisait des provisions collectives sur les seuls en-cours dégradés. En 2019, les banques du groupe Crédit du Nord ont décidé d'enregistrer dans leurs comptes, un provisionnement des en-cours sains non dégradés (alignement sur la méthodologie IFRS 9 utilisée depuis 2018 pour les comptes consolidés du Groupe Crédit du Nord).

Ce changement d'estimation de la provision collective se traduit dans le compte de résultat 2019 de la Société Marseillaise de Crédit, par une dotation aux provisions de 18,6 M€. Hors changement de l'estimation de la provision collective, le coût du risque aurait atteint 20,6 M€ en 2019.

La mise en place fin 2019 d'une titrisation synthétique (en-cours titrisé d'un montant de 247 M€ sur le périmètre PME et ETI de la Société Marseillaise de Crédit), a eu pour conséquence la comptabilisation d'un produit à recevoir de 1,1 M€ (créance de remboursement représentative de l'indemnisation attendue sur le portefeuille couvert), réduisant ainsi le coût du risque de l'exercice.

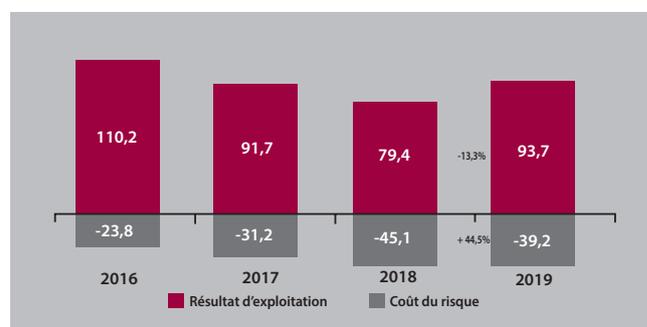
Rapporté au total des crédits consentis par la Banque, le taux de coût du risque atteint 0,39 %, contre 0,63 % en 2018. Hors changement d'estimation de la provision collective, il se serait affiché à 0,21 %.

<i>Données extraites du bilan au 31/12</i>	2019	2018	Variation 2019/2018	
	M€	M€	en valeur	en %
Créances douteuses et contentieuses	<b>383,8</b>	417,2	-33,5	-8,0
Provisions globales	<b>229,7</b>	243,7	-14,0	-5,7
<b>Taux de couverture</b>	<b>59,8 %</b>	<b>58,4 %</b>	<b>+1,4 pts</b>	

Le taux de provisionnement des en-cours douteux et contentieux, s'établit à 59,8 %, en augmentation de 1,4 point par rapport à 2018.

Le taux de provisionnement des créances douteuses compromises atteint 72,2 % contre 71,0 % fin 2018.

## Le résultat d'exploitation



Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Société Marseillaise de Crédit s'établit à 93,7 M€, en augmentation de 17,9 % par rapport à 2018.

Retraité des mouvements de la provision épargne logement, le résultat d'exploitation ressort en progression de 21,1 %.

## Du résultat d'exploitation au résultat net

	2019	2018	Variation 2019/2018	
	M€	M€	en valeur	en %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>93,7</b>	<b>79,5</b>	<b>14,2</b>	<b>17,9</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-0,1	13,3	-13,3	ns
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>93,6</b>	<b>92,7</b>	<b>+0,9</b>	<b>+1,0</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-3,4</b>	<b>-4,4</b>	<b>1,0</b>	<b>-23,3</b>
Impôt sur les bénéfices	-31,0	-30,9	-0,1	+0,2
<b>Provisions réglementées</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net</b>	<b>59,3</b>	<b>57,5</b>	<b>+1,9</b>	<b>+3,2</b>

Les gains sur actifs immobilisés de 13,3 M€ en 2018 résultaient de la cession d'une ligne de titres.

Le résultat exceptionnel de - 3,4 M€ (contre - 4,4 M€ en 2018) résulte de la correction d'une erreur portant sur les tests de dépréciation des droits au bail (cf. note annexe 1.3). Cette correction a conduit à enregistrer un complément de provision pour dépréciation des droits au bail.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint 59,3 M€, en progression de 3,2 % par rapport à 2018.

## Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la Banque n'est intervenu depuis le 31 décembre 2019.

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Société Marseillaise de Crédit s'établit à	Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint
<b>93,7 M €</b>	<b>59,3 M €</b>

## Informations RSE

L'article 225 de la loi française 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») et la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 imposent la publication d'informations extra-financières, sociales et environnementales, dans le rapport de gestion.

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, de l'Ordonnance N°2017-1180 du 19/07/2017 et décret N°2017-1265 du 9/8/2017 qui transposent la directive européenne du 22/10/2014, seul le Groupe Société Générale qui établit des comptes consolidés est tenu de consolider et de publier des informations extra-financières.



Toutefois, au-delà de ses obligations réglementaires, le Groupe Crédit du Nord a volontairement souhaité publier ces informations extra-financières dans son propre rapport, compte-tenu de l'organisation, de la gouvernance et du degré de maturité de la RSE au sein du Groupe.

Les informations présentées dans ce rapport sont élaborées sur la base de contributions d'un réseau interne de correspondants, en cohérence avec les protocoles de reporting RSE de Société Générale et son outil dédié « Planethic Reporting » qui permet la collecte normalisée des indicateurs. Les données environnementales sont reportées sur 12 mois glissants (octobre 2018 – septembre 2019) et les données sociales, mécénat et métiers portent sur l'année civile.

Le processus de collecte des informations et indicateurs RSE est coordonné par le Secrétariat Général du Crédit du Nord. Il est revu et optimisé chaque année avec l'ensemble des entités RSE du Groupe Société Générale. Les entités (Crédit du Nord avec ses immeubles centraux, ses régions et ses 7 filiales bancaires, dont la Société Marseillaise de Crédit) qui reportent dans « Planethic Reporting » représentent la quasi-totalité du PNB consolidé du Groupe Crédit du Nord. Ne sont exclues de ce reporting que les seules filiales non bancaires qui représentent une part marginale du PNB du Groupe Crédit du Nord en 2019.

**En outre, la Société Marseillaise de Crédit, en matière de RSE, a mené de nombreuses actions qui sont décrites dans la « partie institutionnelle » du rapport annuel.**



## EVOLUTIONS FINANCIERES

### Perspectives de développement

Dans un contexte de marché contraint et un environnement en pleine mutation avec l'évolution des usages clients, et l'émergence de nouveaux acteurs, la Société Marseillaise de Crédit entend poursuivre sa transformation en confirmant son positionnement singulier et son engagement : contribuer au développement économique de ceux qui entreprennent (durablement) au cœur des territoires.

#### La Société Marseillaise de Crédit réaffirme sa stratégie autour de 3 ambitions :

- Être **la banque de ceux qui entreprennent**, en agrégeant le plus haut niveau d'expertise pour une plus grande satisfaction.
- Être **la banque à la bonne distance humaine et digitale**, en garantissant la proximité physique et le meilleur du digital, à travers un modèle relationnel adapté à chaque client.
- Être **une banque qui fonctionne en circuits courts**, au plus proche des acteurs de l'économie locale, avec des équipes autonomes dans la prise de décision pour s'engager rapidement aux côtés de nos clients.

#### Forte des transformations et avancées réalisées en 2019 sur ces 3 axes, appuyé sur un socle solide, la Société Marseillaise de Crédit poursuit sa stratégie en 2020 :

- Notre dispositif commercial continue son adaptation en **renouvelant ses formats d'agences** et en développant les **nouveaux métiers spécialisés** dans les domaines du patrimoine, de la protection, des professions libérales et des TPE. Tous ces spécialistes et les métiers du patrimoine sont désormais équipés pour le nomadisme et l'ensemble des conseillers professionnels et directeurs d'agence le seront en 2020.
- Notre offre va continuer à s'élargir avec **de nouveaux partenariats**, portés par notre nouvelle vitrine digitale. L'assurance et la prévoyance seront également mises en avant pour renforcer notre positionnement de banquier-assureur et accompagner nos clients sur l'ensemble de leurs besoins.
- Fin 2019, le Crédit du Nord, maison mère de la Société Marseillaise de Crédit,

a pris la décision d'accompagner **Prisméa** pour créer une néobanque dédiée aux besoins simples des professionnels (free-lance, auto entrepreneurs et micro entreprises). Cette solution de banque en ligne aux tarifs forfaitaires viendra, dès le début de l'année 2020, compléter le dispositif d'experts proposé aux professionnels dans les agences.

- Enfin, une part significative de nos efforts sera à nouveau consacrée à **l'accompagnement de nos collaborateurs** dans la transformation, pour maintenir un niveau d'expertise adapté aux attentes du marché et anticiper les évolutions des métiers de la banque.

En cohérence avec ce modèle, le Groupe Crédit du Nord a choisi de mieux appréhender le potentiel de **Monaco** en regroupant ses deux enseignes Crédit du Nord et Société Marseillaise de Crédit, en créant une nouvelle filiale bancaire, la Société de Banque Monaco, par deux apports partiels d'actifs en 2020. La Société Marseillaise de Crédit détiendra une participation de 41 % au capital de cette nouvelle banque.

Le rapport du Directoire ne prend pas en compte les effets de l'épidémie du **Covid-19** qui n'avait pas véritablement commencé en Europe lorsque le directoire a arrêté les comptes de l'exercice 2019, le 21 février 2020. Les comptes et le rapport du Directoire ont été présentés au conseil de surveillance le 6 mars 2020. Le paragraphe « Perspectives d'avenir » a été actualisé depuis cette date. La Société Marseillaise de Crédit est exposée aux risques liés à la pandémie et à ses conséquences économiques et de marché, en raison de sa sensibilité générale inhérente aux conditions macro-économiques et aux conditions du marché.

Nous évaluons actuellement les conséquences de la crise sanitaire du coronavirus sur son activité. Notre priorité, depuis le début de la crise, est d'assurer la sécurité du personnel de la Banque tout en poursuivant, dans toute la mesure du possible, le service bancaire auprès de nos clients, afin de contribuer à notre juste part au soutien de l'économie, dans cette période exceptionnelle.

## Informations sur la gestion des risques

La mesure et la surveillance des risques à la Société Marseillaise de Crédit sont développées dans le rapport annuel sur le contrôle interne destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui est présenté au Conseil de Surveillance de la Banque.

L'organisation et les procédures de gestion des risques du Groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Société Marseillaise de Crédit et concernent les principaux risques auxquels la Société est confrontée :

**Le risque de crédit** : il représente le risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la Banque, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

La Société Marseillaise de Crédit utilise les méthodes de notation interne du Groupe Crédit du Nord lui permettant de bénéficier de son système d'évaluation du capital interne requis. Suivant le type et le statut des créances, un système de provisionnement sur base statistique ou à dire d'expert est appliqué.

**Les risques de marché liés aux opérations clientèle** : la Société Marseillaise de Crédit propose à sa clientèle, des instruments de garantie ou de couverture du risque de taux ou de change.

Ces opérations sont systématiquement retournées par la Société Marseillaise de Crédit auprès de sa maison mère, le Crédit du Nord, de manière à annuler tout risque de marché sur ces positions et à réaliser une marge de commercialisation.

**Les risques opérationnels** : ils se matérialisent par des risques de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

La Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans le cadre du dispositif global du groupe Crédit du Nord relatif à la surveillance et à la maîtrise des risques opérationnels et à la continuité d'activité, notamment en matière de système d'information.

**Le risque structurel de taux** : il découle des positions à l'Actif et au Passif du Bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps). La Société Marseillaise de Crédit bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils ALM de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord à qui la gestion du risque de taux a été déléguée.

**Le risque de liquidité** : il traduit l'insuffisance de ressources bilancielle par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme. L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan du Crédit du Nord, permet de déterminer les refinancements nécessaires. La liquidité est assurée et ajustée par des opérations de refinancement ou de placement auprès du Crédit du Nord sous forme de comptes courants, d'emprunts, de prêts, ou d'accords de refinancement.



La Société Marseillaise de Crédit est soumise aux ratios de liquidité relevant de la réglementation européenne (LCR, NSFR). Les exigences de liquidité du Crédit du Nord et de certaines de ses filiales (dont la Société Marseillaise de Crédit) sont suivies sur base consolidée à travers un sous-groupe de liquidité créé à cet effet.

**Le risque de non-conformité** : la Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans les procédures définies par le Groupe Crédit du Nord afin de mettre en œuvre et contrôler le strict respect des réglementations de tous ordres qui s'imposent à elle.

## Actionnariat et évolution des dividendes

Le capital est égal à 24 471 936 €, soit 1 529 496 actions de 16 euros.

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital et des droits de vote de la Société Marseillaise de Crédit.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'un dividende de :

25,65 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2016

23,29 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2017

10,74 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2018

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 7 mai 2020 de distribuer un dividende de 38,77 euros par action au titre de l'exercice 2019.

Le Crédit du Nord  
détient  
**100 %**  
du capital et des droits  
de vote de la  
Société Marseillaise  
de Crédit.



## EVOLUTIONS FINANCIERES

### Informations sur les délais de paiement

#### Echéancier des dettes fournisseur

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	+ de 60 jours			
Montant au 31/12/2019	-6,3	796,5		19,3		809,4
Montant au 31/12/2018	-20,7	-45,3	-	84,7		18,7

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

Depuis 2018, le traitement des factures de la Société Marseillaise de Crédit est en grande partie centralisé au sein de Société Générale European Business Services (SG EBS), filiale du groupe Société Générale qui assure, pour le compte de la Société Marseillaise de Crédit, l'enregistrement comptable et procède au règlement des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de la Société Marseillaise de Crédit.

Conformément aux procédures de contrôle interne de la Société Marseillaise de Crédit, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne « Autres délais » correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Conformément à l'article D.441-4 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n°2017-350 du 20 mars 2017, mis en œuvre par arrêté du 20 mars 2017, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs sont les suivantes : les activités bancaires, les activités d'assurance et les services financiers (prêt financement et commissions) sont exclus du périmètre.

#### Délais de paiement des créances clients

Les échéanciers de paiement des clients, au titre des financements accordés ou des prestations de service facturées, sont fixés contractuellement. Les modalités de paiement des échéances de remboursement des prêts peuvent faire l'objet d'options contractuelles modifiant les échéanciers initiaux (telles des options de remboursement anticipé ou des facultés de report d'échéances). Le respect des dispositions contractuelles de paiement fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques de la banque, notamment au titre du risque de crédit, du risque structurel de taux et du risque de liquidité. Les durées restant à courir des créances sur la clientèle sont indiquées dans la Note 7.2 des annexes aux comptes annuels.

## Conventions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, sont mentionnées dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Une convention conclue en décembre 2019 avec le Crédit du Nord répond à ces critères : elle porte sur la participation de la Société Marseillaise de Crédit à une opération de titrisation synthétique mise en place dans le groupe Crédit du Nord (convention approuvée par le Conseil de Surveillance du 29 novembre 2019, à faire approuver par l'Assemblée Générale du 7 mai 2020).

## Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance-vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2019, 253 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts transférés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 1 742 569,25 euros. Pour mémoire, le total des dépôts transférés au titre de l'année 2018 était de 812 093,56 euros pour 133 comptes bancaires inactifs.

A fin décembre 2019, 10 272 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 24 238 691,29 euros.

## Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R 225-81 – R 225-83 - R 225-102 du Code de Commerce)

	2019	2018	2017	2016	2015
<b>SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (en euros)	24 471 936	24 471 936	24 471 936	24 471 936	24 471 936
Nombre d'actions émises	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 529 496
<b>RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	419 847	429 053	413 049	416 600	415 800
Produit net bancaire	369 143	366 602	366 455	371 340	369 382
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	147 297	154 868	141 502	148 450	159 253
Impôts sur les bénéfices	30 960	30 898	32 528	39 919	36 136
Résultat après impôts, amortissements et provisions	59 308	57 457	65 694	71 365	72 856
Montant des bénéfices distribués (2)	0	16 427	35 622	39 232	53 869
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (3)	70,75	74,78	69,29	67,95	77,86
Résultat après impôts, amortissements et provisions (3)	38,78	37,57	42,95	46,66	47,63
Dividende versé à chaque action (2)	0,00	10,74	23,29	25,65	35,22
<b>PERSONNEL</b>					
Effectifs moyens	1 289	1 342	1 372	1 417	1 420
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	61 980	62 126	62 615	62 800	62 400
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros) (4)	21 945	27 821	27 292	27 019	28 731

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises à fin d'exercice.

# RAPPORT DU CONSEIL

sur le gouvernement  
d'entreprise



**Ce rapport fait suite à la parution de l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que du décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017. Etabli par le Conseil de Surveillance, il est destiné à l'Assemblée Générale des actionnaires.**

La Société Marseillaise de Crédit (SMC) est une banque à Directoire et Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions du Directoire est fixée à 3 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

**Au 31 décembre 2019, le Directoire est composé de 4 membres :**

- Bruno DESCHAMP, Président,
- Pierre CASANOVA, Vice-Président,
- Laurent CHASSAGNAC, membre et Secrétaire Général,
- Michèle QUALID, membre et Directrice régionale déléguée.

**Au 31 décembre 2019, le Conseil de Surveillance comprend 12 membres :**

Noms des membres	Qualité
Françoise MERCADAL-DELASALLES	Présidente du Conseil
Philippe CALMELS	Vice-président du Conseil
Jean-Pierre BON	Membre indépendant
Stephan BROUSSE	Membre indépendant
Julien CAMP	Membre élu par les salariés
Françoise FABRE	Membre indépendant
Laurence FRECHE	Membre indépendant
Sylvie KELLER	Membre élue par les salariés
Jean-Louis KLEIN	Membre du Conseil
Clara LEVY-BAROUCHE	Membre du Conseil
Valérie ROUSSELLE	Membre indépendant
Philippe SAVINEL	Membre indépendant

**Aucune évolution n'est intervenue en 2019 dans la composition du Conseil de Surveillance.**

**Le Conseil de Surveillance compte 12 membres dont :**

- 6 membres indépendants choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société.
- 2 membres élus par les salariés de l'Entreprise.

La durée des mandats des membres du Conseil (y compris celle des représentants des salariés) est de 3 ans, renouvelables.

La Société Marseillaise de Crédit applique la loi du 27 janvier 2011 sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil. Au 31 décembre 2019, 5 femmes siègent au Conseil de la Banque, portant ainsi à 50 % le taux de représentativité féminine, hors membres représentant les salariés.



**1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil**

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre. L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directoire de la Banque.

**Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :**

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux « administrateurs » de la bonne marche et des choix stratégiques de l'Entreprise : politique commerciale, appétit pour le risque, organisation, activité des corps de contrôle, investissements, relations sociales...

**Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :**

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

**Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels, sont également remises :**

- à chaque membre du Conseil de Surveillance, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre l'Entreprise et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants ou actionnaires communs.

**Outre les membres du Conseil de Surveillance, participent aux réunions du Conseil :**

- des membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'Entreprise, en fonction des sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Economique et Social.



## RAPPORT DU CONSEIL

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les « administrateurs » peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les réunions du Conseil de Surveillance durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, les membres du Directoire ou le responsable en charge du dossier (Directeur Financier, Directeur des Risques...). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, au Directoire ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

La Directive CRD4 du 26 juin 2013 prévoit par ailleurs la constitution de comités spécialisés, rattachés à l'organe d'administration.

## 2 - Informations sur les mandataires sociaux :

Les membres du Conseil ont été informés des règles sur le cumul des mandats entrées en vigueur le 6 novembre 2014.

La liste de leurs mandats sur l'exercice en cours et ceux échus sur les 5 dernières années leur est demandée au début de l'exercice suivant afin de s'assurer que les règles sur le cumul des mandats sont respectées.

Ainsi, le Conseil de Surveillance du 13 mars 2015 qui avait pris la décision de déléguer au Comité des nominations (CONOM) de l'actionnaire unique du Crédit du Nord les missions dévolues par la loi à cette instance, a annulé cette délégation lors du Conseil du 16 mars 2018. En effet, Crédit du Nord ayant constitué son propre comité le 23 février 2018, le Conseil de Surveillance de la Société Marseillaise de Crédit (SMC) a décidé de déléguer les missions de son Comité à celui nouvellement constitué par le Crédit du Nord. Le CONOM Crédit du Nord (CONOM CDN) est en conséquence délégataire pour la SMC depuis le 16 mars 2018. Ce CONOM s'est réuni une fois en 2019 notamment à propos du renouvellement du mandat de quatre membres du Conseil de Surveillance à la SMC qu'il a validé à l'unanimité de ses membres.

Par ailleurs, les attributions du Comité des risques restent déléguées au Crédit du Nord depuis la décision prise au Conseil du 13 mars 2015.

## 2-1 Mandats et fonctions exercées au cours des 5 dernières années

<b>Françoise MERCADAL-DELASALLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice Générale : CREDIT DU NORD (depuis le 14/05/2018) ;</li> <li>• Directrice Générale Déléguée : CREDIT DU NORD (de 06/2017 à 05/2018)</li> <li>• Présidente du Conseil d'Administration : STAR LEASE (de 11/2017 à 06/2018) ; SOCIETE GENERALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE (de 12/2008 à 06/2017) ; TRANSACTIS (de 04/2012 à 10/2017)</li> <li>• Présidente du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (depuis le 31/05/2018) ; SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 25/05/2018), BANQUE RHONE-ALPES (depuis le 05/10/2018) ; BANQUE KOLB (de 10/2017 à 10/2019)</li> <li>• Vice-Présidente du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (de 09/2017 à 05/2018) ; SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (de 10/2017 à 05/2018)</li> <li>• Administratrice : CREDIT DU NORD (depuis le 18/05/2018) ; SOCIETE GENERALE CAMEROUN (de 06/2015 au 18/11/2019), EURAZEO (depuis le 06/05/2015) ; ANTARIUS (de 06/2017 à 10/2018) ; SOGECAP (de 07/2016 à 04/2018) ; STAR LEASE (de 11/2017 à 06/2018) ; SOCIETE GENERALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE (de 12/2008 à 09/2017) ; COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS (de 10/2010 à 03/2017) ; SOCIETE GENERALE EUROPEAN BUSINESS SERVICES SA (de 12/2010 à 06/2017) ; TRANSACTIS (de 04/2011 à 10/2017)</li> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (depuis le 29/09/2017) ; SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 05/10/2017) ; BANQUE RHONE-ALPES (depuis le 05/10/2018) ; PISC ROSBANK (de 03/2011 au 20/06/2019) ; BANQUE KOLB (de 10/2017 à 10/2018)</li> </ul>
<b>Philippe CALMELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 19/10/2012) ; SOCIETE DE BANQUE MONACO (depuis le 28/05/2019)</li> <li>• Vice-Président du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 25/05/2018)</li> </ul>
<b>Jean-Pierre BON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 09/12/2010)</li> </ul>
<b>Stephan BROUSSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général Délégué : Société BROUSSE-VERGEZ (depuis le 09/07/2018)</li> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 07/05/2015) ; ONET (depuis le 25/06/2018) ; HOLDING REINIER (depuis le 09/02/2018)</li> <li>• Gérant : QUAI RABELAIS (depuis le 19/07/2001) ; AXE FRUITS (depuis le 31/07/2014) ; ATELIERS DE LA MEDITERRANEE (depuis le 25/02/2006)</li> </ul>
<b>Julien CAMP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 03/03/2017)</li> </ul>
<b>Françoise FABRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 15/12/2017)</li> <li>• Directeur Général Déléguée : CIE FINANCIERE COSTA (depuis le 22/05/2012)</li> <li>• Directeur Général : LES PARFUMERIES FRAGONARD (depuis le 30/05/2016)</li> <li>• Gérante : FRAGONARD LES FLEURS ; MAISON RIVIERA ; CAFE DES MUSEES ; SOCIETE PARISIENNE DE PRESTATIONS DE SERVICES, SCI MARTELUCE ; SCI FRAGONARD ; SCI 11 RUE DU DR GAZAGNAIRE ; SCI 10-12 RUE LECERF ; SCI LUCIE</li> <li>• Membre du Comité Consultatif : BANQUE DE FRANCE NICE (depuis 06/2011)</li> <li>• Membre du Conseil des Affaires Economiques : DIOCESE DE NICE (depuis 06/2015)</li> </ul>
<b>Laurence FRECHE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 25/11/2016)</li> <li>• Directeur Général : SAS FRECHE (depuis 2015)</li> <li>• Cogérante : SARL FRECHE GESTION (depuis 2013)</li> <li>• Présidente : ASSOCIATIONS VITROPOLE et VITROPOLE ENTREPRENDRE (de 01/2016 au 12/2018)</li> <li>• Membre élue au Conseil Exécutif : UPE 13 (depuis 12/2015)</li> <li>• Trésorière : DLR (depuis 06/2014)</li> <li>• Directeur Général Délégué : FRECHE PERE ET FILS SAS (de 2005 à 2015) ; FRECHE LOCATION SAS (de 2005 à 2015)</li> </ul>
<b>Sylvie KELLER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 06/03/2014)</li> </ul>
<b>Jean-Louis KLEIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général Délégué : Crédit du Nord (depuis le 14/05/2018)</li> <li>• Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (depuis le 04/10/2018) ; BANQUE LAYDERNIER (depuis le 12/10/2018) ; BANQUE NUGER (depuis le 22/03/2019)</li> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 13/09/2018) ; BANQUE KOLB (depuis le 04/10/2018) ; BANQUE LAYDERNIER (depuis le 12/10/2018) ; BANQUE NUGER (depuis le 22/03/2019) ; BANQUE TARNEAUD (depuis le 07/09/2018)</li> <li>• Vice-Président du Conseil de Surveillance : BANQUE TARNEAUD (depuis le 08/03/2019)</li> <li>• Président du Comité de Surveillance : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT (depuis le 22/11/2018)</li> <li>• Membre du Comité de Surveillance : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT (depuis le 22/11/2018)</li> <li>• Administrateur : ANTARIUS (depuis le 03/07/2018) ; ALD (de 06/2015 à 08/2018) ; SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER SOGEBAIL (en tant que Membre représentant la SOCIETE GENERALE (de 11/2016 à 11/2018)</li> <li>• Directeur Général Délégué : PIRIX (de 12/2013 à 12/2018)</li> </ul>

## Clara LEVY-BAROUC

- Président du Conseil d'Administration : SFAG (depuis le 28/05/2014) ; SOCIETE GENERALE SFH (depuis le 28/03/2018) ; SOCIETE GENERALE SCF (depuis le 28/03/2018)
- Administratrice : SOCIETE GENERALE SFH (depuis le 22/05/2015) ; SOCIETE GENERALE SCF (depuis le 28/03/2018) ; ETOILE ID (jusqu'au 09/04/2018) ; ETOILE GESTION (jusqu'au 27/02/2017) ; ANTARIUS (jusqu'au 05/04/2018) ; STAR LEASE (en tant qu'Administrateur représentant le CREDIT DU NORD jusqu'au 13/11/2017)
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 13/05/2016) ; SG MAROCAINE DE BANQUE (depuis le 30/03/2017) ; BANQUE COURTOIS (en tant que Membre représentant le CREDIT DU NORD jusqu'au 29/09/2017)
- Membre du Comité de Surveillance : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT (jusqu'au 19/03/2018)

## Valérie ROUSSELLE

- Président du Conseil d'administration : SAS CHATEAU ROUBINE (depuis 1994)
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 13/05/2016)
- Directeur Général : SAS COFRADIC (depuis 2010)
- Gérant : ROUBINE ; VINALIE ; TERRA VINI

## Philippe SAVINEL

- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 05/12/2017) ; AEROPORT DE MARSEILLE PROVENCE SA (depuis 2015)
- Président du Conseil d'Administration : GALIBERT et VARON SAS (depuis 2015)
- Administrateur : SOCIETE LE TROT (de 2015 au 31/12/2019) ; SOCIETE HIPPIQUE DE MARSEILLE (de 2015 au 22/09/2019) ; KEDGE BUSINESS SCHOOL (depuis 2017)
- Président Directeur Général : RICARD SAS (de 2005 au 30/06/2019) ; PERNOD SAS (de 2015 au 30/06/2019) ; LILLET FRERES SAS (de 2008 au 30/06/2019)

## 2-2 Informations complémentaires concernant les Membres du Conseil

### Des membres complémentaires et expérimentés

Les membres du Conseil de Surveillance sont choisis pour leur expérience, leurs connaissances, leur compétence, leur honorabilité et leur intégrité.

### Une formation adaptée au profil des membres du Conseil de Surveillance

Bénéficient d'une formation :

- les « administrateurs » qui ne sont pas issus du milieu bancaire, lesquels ont une formation adaptée à chacun, dès leur prise de mandat ;
- les « administrateurs » élus par les salariés de l'Entreprise. Conformément au décret n°2015-606 du 3 juin 2015, le Conseil de Surveillance de la Banque leur a accordé un temps de préparation de 20 heures par conseil pour leur permettre d'exercer leur mandat. Le décret prévoyant aussi une formation adaptée durant toute la durée de leur mandat, un temps de formation de 20 heures par an a été autorisé en Conseil. Depuis 2016, une formation de 3 jours est dispensée auprès de tous les « administrateurs » du Groupe Crédit du Nord par la CEGOS. Cette formation est prise en charge par le Crédit du Nord, actionnaire unique de la Banque.

### Absence de conflit d'intérêt :

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la Banque et les membres du Conseil de Surveillance, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 6 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, régit les conflits d'intérêts de ses membres. Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents membres du Conseil de Surveillance de la Banque.

Le membre du Conseil de Surveillance maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action. Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

### Absence de condamnation

A la connaissance du Conseil de Surveillance, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un de ses membres au cours des cinq dernières années.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par une autorité statutaire ou réglementaire. Enfin, aucun des membres du Conseil de Surveillance de la Banque n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.

### Membres du Conseil de Surveillance indépendants

Depuis 2016, six membres indépendants siègent au Conseil de Surveillance de la Société Marseillaise de Crédit.

Ils ont été choisis selon les critères retenus par le code AFEP/MEDEF, par la Direction Générale et l'actionnaire. Ils réunissent les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.

### Déontologie

Chaque membre du Conseil de Surveillance s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

### 3 - Rémunérations des mandataires sociaux :

Il existe un Comité des Rémunérations composé de deux membres du Conseil de Surveillance. Les rémunérations des Membres du Directoire sont fixées par le Conseil. Elles comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des Rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit. Conformément aux statuts, les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence calculés selon les règles de répartition suivantes :



- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les membres du Conseil,
- le solde est réparti entre les membres du Conseil proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise à la Banque.

Seuls les membres indépendants et les membres représentant les salariés\* perçoivent des jetons de présence.

L'enveloppe globale votée à l'Assemblée Générale du 12 mai 2017, à compter de l'année 2017, est de 72 K€, soit 6 K€ par membre du Conseil par an.

Ces jetons sont versés selon la règle portée ci-dessus.

**Tableau des jetons de présence versés en 2019 :**

MEMBRES DU CONSEIL	MONTANT BRUT	MONTANT NET VERSE
Jean-Pierre BON	6 000,00	4 200,00
Stephan BROUSSE	6 000,00	4 200,00
Julien CAMP*	6 000,00	4 968,00
Françoise FABRE	5 400,00	3 780,00
Laurence FRECHE	6 000,00	4 200,00
Sylvie KELLER *	4 800,00	3 974,40
Valérie ROUSSELLE	4 800,00	3 360,00
Philippe SAVINEL	5 400,00	3 780,00

\* Les membres du Conseil représentant les salariés ne perçoivent pas les jetons de présence qui sont directement versés à leur syndicat (lettre de renonciation).

### 4 - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Banque aura lieu le 7 mai 2020 à Aubagne.

Le projet des résolutions de l'Assemblée Générale figure dans le Rapport Annuel au chapitre « Projet de Résolutions Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2020 »



### 5 - Conventions intervenues entre un mandataire/actionnaire et la Société

Pas de nouvelle convention intervenue.

### 6 - Délégation d'augmentation de capital en cours :

sans objet

### 7 - Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

sans objet

### 8 - Observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé

Lors de sa réunion du 6 mars 2020, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes 2019. Il a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat et a entendu les Commissaires aux comptes.

Le Conseil a également pris connaissance du rapport du Directoire sur la situation de la Banque et son activité pendant l'exercice 2019.

Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur le rapport de gestion et les comptes annuels.

Le Conseil de Surveillance approuve la politique conduite par le Directoire conformément à la stratégie définie.

Le Conseil adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des Collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit pour leur travail et leur mobilisation dans un environnement exigeant.



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 MAI 2020

### De la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire :

#### **PREMIERE RESOLUTION :** **Approbation des comptes et des rapports**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2019, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2019 et le compte de résultat de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 59 308 380,63 €.

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **DEUXIEME RESOLUTION :** **Affectation du résultat**

La Présidente présente la résolution sur l'affectation du résultat au vote des actionnaires telle que présentée au Conseil de Surveillance :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 59 308 380,63 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 122 222 852,55 €, forme un total distribuable de 181 531 233,18 €, que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- à titre de dividende .....59 298 559,92 €

Le dividende par action s'élève à 38,77 euros.

- en report à nouveau ..... 122 232 673,26 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2018 : 10,74 euros par action

- exercice 2017 : 23,29 euros par action

- exercice 2016 : 25,65 euros par action

Eu égard au contexte actuel lié au Covid-19 et pour répondre aux recommandations de nos superviseurs de ne pas distribuer de dividendes, la Présidente propose de rejeter cette résolution.

La résolution est rejetée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Puis, la Présidente propose aux actionnaires d'amender cette résolution et d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice, majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, au report à nouveau.

Les actionnaires présents ou représentés approuvent à l'unanimité le présent amendement sur l'affectation du résultat 2019.

#### **TROISIEME RESOLUTION :** **Approbation d'une nouvelle convention réglementée visée à l'article L.225-86 et suivants du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à approbation.

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **QUATRIEME RESOLUTION :** **Avis consultatif sur la rémunération versée en 2019 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 1 223 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2019 aux personnes visées par ledit article.

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

## **CINQUIEME RESOLUTION :** **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Monsieur Philippe SAVINEL, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

### **De la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire :**

## **SIXIEME RESOLUTION :** **Approbation du traité d'apport partiel d'actif avec la SDBM**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du traité d'apport partiel d'actif et du rapport des Commissaires aux Apports, déclare approuver dans toutes ses dispositions ledit traité et ses annexes et plus généralement l'opération aux termes de laquelle il est fait apport à la Société de Banque Monaco (SDBM) des activités de la succursale de la Société Marseillaise de Crédit à Monaco dont l'actif net transmis est évalué à 1.617.326 euros.

Il est expressément convenu que le passif pris en charge par la SDBM ne sera pas garanti solidairement par la Société Marseillaise de Crédit.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que l'apport partiel d'actif ne sera réalisé qu'à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SDBM approuvant ledit apport et procédant à l'augmentation corrélative de son capital et de la conclusion de l'acte notarié constatant la levée des conditions suspensives, établi par le notaire chargé des formalités d'augmentation de capital de la Société de Banque Monaco. Il est précisé que la date d'entrée en jouissance sera fixée par ledit acte constatant la levée des conditions suspensives incluses dans les deux traités d'apports partiels d'actif concernant respectivement le Crédit du Nord et la Société Marseillaise de Crédit avec la même Société de Banque Monaco.

La Présidente précise par ailleurs que sur décision unanime des actionnaires de la SMC, conformément au 4ème alinéa du point 1 de l'article L 236- 9 du Code de commerce, il a été décidé d'exonérer le Conseil d'établir un rapport de gestion sur l'opération.

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

## **SEPTIEME RESOLUTION :** **Pouvoir spécifique**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne pouvoir au Président du Directoire afin de signer seul les déclarations de régularité et de conformité.

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

## **HUITIEME RESOLUTION :** **Mise à jour des statuts (article 19)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise de l'article 185 de la Loi Pacte entrée en application au 1er janvier 2020, modifie en conséquence l'article 19 de ses statuts avec la suppression du terme « jetons de présence ».

### **Ancienne rédaction**

« Article 19 : Rémunération au titre des fonctions d'administrateur  
L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil de Surveillance répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats à eux confiés.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, en dehors de celle éventuellement allouée au Président et au Vice-Président en vertu de l'article 18 ci-dessus, ne peut être versée aux membres du Conseil de Surveillance. »

### **Nouvelle rédaction**

« Article 19 : Rémunération au titre des fonctions d'administrateur  
L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de leurs fonctions une rémunération dont le montant global est réparti par le Conseil de Surveillance entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables et en tenant compte de la participation effective aux séances. Le Conseil peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats à eux confiés.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, en dehors de celle éventuellement allouée au Président et au Vice-Président en vertu de l'article 18 ci-dessus, ne peut être versée aux membres du Conseil de Surveillance. »

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

## **NEUVIEME RESOLUTION :** **Pouvoirs pour les formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

La résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

A photograph of a modern office interior. On the left, a man in a dark suit and glasses stands at a white counter, looking at a tablet. In front of him is a black bar stool. The office features glass-walled meeting rooms with black frames. The ceiling has recessed lighting and air vents. The floor is light-colored. The overall atmosphere is professional and contemporary.

# Les comptes sociaux

A photograph of a modern office interior. In the foreground, a glass door or partition is visible on the left. The office space is bright, with large windows in the background showing an outdoor area with trees and a building. Several employees are seated at desks, working on computers. The desks are equipped with multiple monitors, keyboards, and office chairs. The overall atmosphere is professional and contemporary.

**AU 31 DECEMBRE 2019**

Comptes arrêtés par le Directoire



## LES COMPTES SOCIAUX

### ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2.3	533 258,4	105 837,0
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0,0	0,0
Créances sur les établissements de crédit	2.3	4 169 044,4	3 439 802,3
Opérations avec la clientèle	2.3	8 122 976,7	7 408 700,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	0,0	0,0
Participations et autres titres détenus à long terme	2.1	12 473,3	9 356,9
Parts dans les entreprises liées	2.1	7 501,8	7 555,5
Opérations de Crédit-bail et de location assimilées		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	7.1	6 312,7	6 691,3
Immobilisations corporelles	7.1	49 471,1	51 139,1
Autres actifs	3.2	27 723,7	29 170,8
Comptes de régularisation	3.2	67 252,4	55 091,2
<b>TOTAL</b>		<b>12 996 014,5</b>	<b>11 113 344,8</b>

### HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés	2.3	637 432,1	614 700,0
Engagements de garantie donnés	2.3	673 615,3	635 128,3
Engagements donnés sur titres		315,6	5,1
Opérations en devises		94 858,3	141 049,2
Engagements sur instruments financiers à terme	2.2	7 414 134,9	6 523 239,0

## PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales, Comptes courants postaux		0,0	0,0
Dettes envers les établissements de crédit	2.4	3 914 847,2	2 653 219,4
Opérations avec la clientèle	2.4	8 477 873,6	7 923 067,1
Dettes représentées par un titre	2.4	0,0	0,0
Autres passifs	3.2	20 882,3	22 197,8
Comptes de régularisation	3.2	109 204,9	99 999,8
Provisions	2.8	73 367,3	57 903,0
Dettes subordonnées	6.2	0,0	0,0
Capitaux propres	6.1	399 839,2	356 957,6
Capital souscrit		24 471,9	24 471,9
Primes d'émission		114 990,6	114 990,6
Réserves		78 845,5	78 845,5
Provisions réglementées		0,0	0,0
Report à nouveau		122 222,9	81 192,7
Résultat de l'exercice		59 308,4	57 457,0
<b>TOTAL</b>		<b>12 996 014,5</b>	<b>11 113 344,8</b>

## HORS-BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	2.4	0,0	1 621 179,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	2.4	3 831 269,1	3 232 633,7
Engagements reçus sur titres		315,6	5,1
Opérations en devises		95 460,1	141 243,0





## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés		172 859,9	173 848,1
Intérêts et charges assimilées		-21 142,9	-12 051,7
Net des intérêts et produits assimilés	2.5	<b>151 717,0</b>	<b>161 796,4</b>
Revenus des titres à revenu variable	2.6	<b>290,6</b>	<b>610,4</b>
Commissions (produits)		199 627,3	193 651,2
Commissions (charges)		-23 403,8	-26 741,8
Net des commissions	3.1	<b>176 223,4</b>	<b>166 909,4</b>
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2.7	<b>40 229,1</b>	<b>39 145,7</b>
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	2.7	<b>-0,6</b>	<b>0,0</b>
Autres produits d'exploitation bancaire		4 824,0	3 513,4
Autres charges d'exploitation bancaire		-4 140,8	-5 372,7
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		683,3	-1 859,3
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>369 142,8</b>	<b>366 602,5</b>
Frais de personnel	4.1	-102 937,1	-107 907,2
Autres frais administratifs	4.3	-123 840,5	-125 132,3
Dotations aux amortissements		-9 502,6	-9 040,2
<b>Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements</b>		<b>-236 280,3</b>	<b>-242 079,7</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>132 862,6</b>	<b>124 522,8</b>
Coût du risque	2.8	-39 176,5	-45 070,8
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>93 686,0</b>	<b>79 452,0</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.9 / 7.1	-64,3	13 277,7
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>93 621,8</b>	<b>92 729,6</b>
Résultat exceptionnel	1.3 / 7.3	-3 353,3	-4 374,3
Impôt sur les bénéfices	5	-30 960,1	-30 898,4
Dotations nettes aux provisions réglementées		0,0	0,0
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>59 308,4</b>	<b>57 457,0</b>

# Annexes aux comptes individuels

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance le 6 mars 2020.

## Note n°1 : Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes individuels de la Société Marseillaise de Crédit ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

### COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2019.

### MONNAIE DE PRESENTATION

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

### OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

## 1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

## 1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 2.1 et 2.2) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Note 2.8), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel (cf. Notes 2.8 et 4.2) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. notes 5 et 3.2).

## 1.3 Correction d'erreur

Lors de la signature de certains contrats de location des agences de son réseau, la Société Marseillaise de Crédit a versé un droit au bail au locataire précédent. Le droit au bail est comptabilisé comme une immobilisation incorporelle.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation.

Le test de dépréciation était jusqu'alors réalisé en comparant, sur un échantillon de contrats, l'évaluation du loyer de marché avec le loyer du contrat, sans prendre en compte les spécificités de l'emplacement du bien loué dans l'évaluation du loyer de marché.

Au 31 décembre 2019, le test a été étendu à l'ensemble des contrats et la méthode d'évaluation des loyers de marché a été corrigée. Cette correction a conduit à enregistrer un complément de provision pour dépréciation du droit au bail à hauteur de -3,4 millions d'euros présenté en résultat exceptionnel (cf. Note 7.3).



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

#### 1.4 Changement de modalités d'estimation des provisions collectives

En 2019, considérant l'existence de plusieurs méthodes implicites de reconnaissance du risque de crédit dans les comptes sociaux des établissements de crédit, la Société Marseillaise de Crédit a modifié les modalités d'estimation de ses provisions afin de fournir une meilleure information et de refléter de façon plus adaptée et pertinente le risque de crédit de la banque.

A compter du 1er janvier 2019, en cohérence avec les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues utilisées dans les comptes consolidés du groupe Crédit du Nord, des provisions pour risque de crédit calculées à hauteur des pertes attendues à un an sont enregistrées au passif du bilan sur la base des encours sains de prêts et d'engagements hors-bilan.

Cette modification a été assimilée à un changement d'estimation dont les effets ont été enregistrés en résultat de manière prospective.

### Note n°2 : Instruments financiers

#### 2.1 Portefeuilles titres

##### PRINCIPES COMPTABLES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes. Les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.8.



##### TITRES DE TRANSACTION

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de maintien de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

## TITRES DE PLACEMENT

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les revenus de dividendes attachés aux actions clas-

sées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

### Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

## TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

## 2.1.1 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31/12/19				31/12/18			
	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
<b>Portefeuille de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Portefeuille de placement (1)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Portefeuille d'investissement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France

0,0

0,0

(2) Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées)

0,0

0,0

# Société Marseillaise de Crédit



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

#### Informations complémentaires sur les services

##### Portefeuille de placement

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes (1)	-	-
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	-	-
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-	-
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

##### Portefeuille d'investissement

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

## 2.1.2 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

### PRINCIPES COMPTABLES

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société Marseillaise de Crédit, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Société Marseillaise de Crédit, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Société Marseillaise de Crédit.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Société Marseillaise de Crédit, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

### PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Établissements de crédit</b>	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
<b>Autres</b>	<b>12 490,9</b>	<b>9 363,9</b>
Cotés	-	-
Non cotés	<b>12 490,9</b>	<b>9 363,9</b>
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>12 490,9</b>	<b>9 363,9</b>
Dépréciations	-17,5	7,0
<b>TOTAL NET</b>	<b>12 473,3</b>	<b>9 356,9</b>

### PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Établissements de crédit</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
<b>Autres</b>	<b>21 182,1</b>	<b>21 182,1</b>
Cotés	-	-
Non cotés	21 182,1	21 182,1
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>21 182,1</b>	<b>21 182,1</b>
Dépréciations	-13 680,3	-13 626,6
<b>TOTAL NET</b>	<b>7 501,8</b>	<b>7 555,5</b>

## 2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

### PRINCIPES COMPTABLES

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclues dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

### OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en « Produits nets d'intérêts ».

S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».



### OPÉRATIONS EN POSITION OUVERTE

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

### 2.2.1 Engagements sur instruments financiers

(en milliers d'euros)	Transaction	Spéculation	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
	D	A	C	B		
<b>Catégories de contrats selon Règlement CRB 90/15</b>						
<b>Opérations fermes</b>						
Opération sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
- Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
- Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
- Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
- Swaps de taux d'intérêts	-	135 720,7	6 732 000,0	-	6 867 720,7	6 012 090,7
- Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations conditionnelles</b>						
Options de taux d'intérêts	-	281 846,0	175 000,0	-	456 846,0	357 710,6
Options de change	-	-	-	89 568,3	89 568,3	153 437,7
Autres options	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>417 566,7</b>	<b>6 907 000,0</b>	<b>89 568,3</b>	<b>7 414 134,9</b>	<b>6 523 239,0</b>

## 2.2.2 Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Opérations fermes</b>		
Opération sur marchés organisés		
- Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-
- Contrats à terme de change	-	-
- Autres contrats à terme	-	-
Opérations de gré à gré		
- Swaps de taux d'intérêts	7 093 703,3	6 239 810,9
- Autres	-	-
<b>Opérations conditionnelles</b>		
Options de taux d'intérêts	456 852,6	357 831,1
Options de change	89 568,3	153 437,7
	Autres options	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 640 124,1</b>	<b>6 751 079,7</b>

## 2.3 Prêts et créances

### PRINCIPES COMPTABLES

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Société Marseillaise de Crédit de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf. Note 2.8).



## RESTRUCTURATIONS DE PRÊTS ET CRÉANCES

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans les catégories Créances sur les établissements de crédit et la clientèle est une modification contractuelle du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptées par la Société Marseillaise de Crédit en raison des difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Les actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut. Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que la Société Marseillaise de Crédit a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date. Ces nouveaux prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif découlant des nouvelles conditions contractuelles et intégrant les commissions de renégociation facturées au client.

### 2.3.1 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Caisse	42 935,2	37 575,5
Banques centrales	490 323,1	68 261,6
Comptes courants postaux	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>533 258,4</b>	<b>105 837,0</b>

### 2.3.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Comptes et prêts à vue</b>		
Comptes ordinaires	1 135 440,3	597 741,4
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
<b>Comptes et prêts à terme</b>		
Prêts et Comptes à terme	3 017 379,8	2 828 526,9
Prêts subordonnés et participatifs	10 436,0	6 812,0
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachées	5 788,3	6 721,9
<b>TOTAL BRUT (1) (2) (3)</b>	<b>4 169 044,4</b>	<b>3 439 802,3</b>
Dépréciations	-	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>4 169 044,4</b>	<b>3 439 802,3</b>

(1) Dont créances douteuses

(2) Dont créances douteuses compromises

(3) Dont opérations avec les entreprises liées

-	-
-	-
<b>3 546 327,4</b>	<b>2 728 339,0</b>



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

#### 2.3.3 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Créances commerciales	52 377,7	57 713,5
Autres concours à la clientèle	7 555 116,1	6 785 491,0
- Crédits de trésorerie	1 087 231,8	980 556,4
- Crédits à l'exportation	2 890,8	3 271,1
- Crédits d'équipement	1 566 831,6	1 506 577,7
- Crédits à l'habitat	4 857 097,3	4 257 673,3
- Autres crédits à la clientèle	41 064,6	37 412,5
Comptes ordinaires débiteurs	345 035,0	377 371,7
Créances douteuses brutes	383 770,8	417 231,4
Créances rattachées	15 487,6	13 411,6
<b>TOTAL BRUT (1) (2) (3) (4) (5) (6)</b>	<b>8 351 787,1</b>	<b>7 651 219,2</b>
Dépréciations	-228 810,4	-242 518,4
<b>TOTAL NET</b>	<b>8 122 976,7</b>	<b>7 408 700,7</b>
(1) Dont créances saines (hors créances rattachées)	7 952 528,8	7 220 576,2
- Sociétés et entrepreneurs individuels	3 525 141,1	3 341 193,5
- Particuliers	4 397 349,7	3 840 200,3
- Clientèle financière	461,3	522,0
- Autres	29 576,7	38 660,4
(2) Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	81 586,7	98 573,6
- Sociétés et entrepreneurs individuels	50 991,4	62 517,7
- Particuliers	30 346,0	36 022,9
- Clientèle financière	-	-
- Autres	249,2	33,0
(3) Dont créances douteuses compromises	302 184,1	318 657,8
- Sociétés et entrepreneurs individuels	256 908,4	267 142,1
- Particuliers	45 080,6	51 162,7
- Clientèle financière	-	-
- Autres	195,0	353,0
(4) Dont créances remises en garantie de passif	3 395 296,9	2 953 572,1
(5) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	1 651 701,2	1 338 487,9
(6) Dont opérations avec les entreprises liées	-	-

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 86,8 millions d'euros au 31/12/2019.

## 2.3.4 Engagements par signature donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
- en faveur d'établissements de crédit	0,0	0,0
- en faveur de la clientèle	637 432,1	614 700,0
<b>SOUS-TOTAL (1)</b>	<b>637 432,1</b>	<b>614 700,0</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>		
- d'ordre d'établissements de crédit	12 320,7	13 605,4
- d'ordre de la clientèle	661 294,6	621 522,9
<b>SOUS-TOTAL (2)</b>	<b>673 615,3</b>	<b>635 128,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 311 047,4</b>	<b>1 249 828,3</b>
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	423 042,3	3388 963,3

## 2.4 Dettes

### PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.4.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dettes à vue</b>		
Dépôts et comptes ordinaires	71 692,8	62 901,5
Dettes rattachées	0,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>71 692,8</b>	<b>62 901,5</b>
<b>Dettes à terme</b>		
Emprunts et comptes à terme	3 842 759,2	2 589 686,5
Dettes rattachées	395,2	631,3
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 843 154,5</b>	<b>2 590 317,8</b>
<b>TOTAL (1)</b>	<b>3 914 847,2</b>	<b>2 653 219,4</b>
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	3 886 041,6	2 632 383,3



### LES COMPTES SOCIAUX

## Annexes aux comptes individuels

### 2.4.2 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>		
A vue	1 847 170,4	1 821 898,1
A terme	447 564,2	426 379,7
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 294 734,6</b>	<b>2 248 277,8</b>
<b>Autres dépôts clientèle à vue</b>		
Sociétés et entrepreneurs individuels	3 230 326,0	3 010 885,9
Particuliers	2 147 378,2	1 977 738,5
Clientèle financière	131,9	510,9
Autres	302 158,4	237 028,3
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 679 994,6</b>	<b>5 226 163,6</b>
<b>Autres dépôts clientèle à terme</b>		
Sociétés et entrepreneurs individuels	449 767,5	400 934,7
Particuliers (1)	7 564,8	7 621,4
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	42 762,3	37 990,4
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>500 094,6</b>	<b>446 546,5</b>
Dettes rattachées	3 049,8	2 079,3
<b>TOTAL</b>	<b>8 477 873,6</b>	<b>7 923 067,1</b>
Titres donnés en pension à la clientèle	0,0	0,0
<b>TOTAL (2)</b>	<b>8 477 873,6</b>	<b>7 923 067,1</b>

(1) Dont dépôts de garantie

937,1

869,2

(2) Dont opérations avec les entreprises liées

0,0

0,0



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

#### 2.4.3 Dettes représentées par un titre

##### PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière

linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Bons de caisse	0,0	0,0
Emprunts obligataires	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre	0,0	0,0
---	-----	-----

## 2.4 Engagements par signature reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit (1)	0,0	1 621 179,0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (2)	3 831 269,1	3 232 633,7
<b>TOTAL</b>	<b>3 831 269,1</b>	<b>4 853 812,6</b>
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	1 621 179,0
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	115,0	115,0

## 2.5 Produits et charges d'intérêts

### PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs

les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	8 063,6	-2 455,4	5 608,2	8 161,5	4 203,5	12 365,0
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	7 988,2	-2 455,4	5 532,8	8 107,3	4 203,5	12 310,8
Titres et valeurs reçus en pension	75,4	0,0	75,4	54,2	0,0	54,2
Opérations avec la clientèle	162 680,9	-18 687,5	143 993,4	163 792,1	-16 255,2	147 536,9
Créances commerciales	1 643,5	0,0	1 643,5	1 758,1	0,0	1 758,1
Autres concours à la clientèle (1)	141 401,4	0,0	141 401,4	141 958,8	0,0	141 958,8
Comptes ordinaires débiteurs	19 635,9	0,0	19 635,9	20 075,2	0,0	20 075,2
Comptes d'épargne à régime spécial	0,0	-15 521,7	-15 521,7	0,0	-12 729,2	-12 729,2
Autres dettes envers la clientèle	0,0	-3 165,8	-3 165,8	0,0	-3 526,0	-3 526,0
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>2 115,5</b>	<b>0,0</b>	<b>2 115,5</b>	<b>1 894,5</b>	<b>0,0</b>	<b>1 894,5</b>
<b>TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>172 859,9</b>	<b>-21 142,9</b>	<b>151 717,0</b>	<b>173 848,1</b>	<b>-12 051,7</b>	<b>161 796,4</b>

(1) Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
- Crédits de trésorerie	25 589,6	27 632,9
- Crédits à l'exportation	104,2	111,7
- Crédits d'équipement	29 651,5	28 122,6
- Crédits à l'habitat	80 049,3	81 453,6
- Autres crédits à la clientèle	6 006,9	4 638,0
<b>TOTAL NET</b>	<b>141 401,4</b>	<b>141 958,8</b>

## 2.6 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	0,0	0,0
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme (1)	290,6	610,4
<b>TOTAL</b>	<b>290,6</b>	<b>610,4</b>

(1) Dont revenus des parts dans les entreprises liées

0,0

0,0

## 2.7 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Résultat net sur portefeuille de négociation</b>		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0,0	0,0
Résultat sur instruments financiers à terme	36 911,5	35 790,4
Résultat net des opérations de change	3 317,6	3 355,3
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>40 229,1</b>	<b>39 145,7</b>
<b>Résultat net sur titres de placement</b>		
Plus-values de cession	0,0	0,0
Moins-values de cession	-0,6	0,0
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0
Reprises de dépréciations	0,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>40 228,5</b>	<b>39 145,7</b>

## 2.8 Dépréciations et provisions

### 2.8.1 Dépréciations

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les dépréciations comprennent les dépréciations d'actifs et les dépréciations de titres.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels).

La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

#### SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le retail (particuliers et professionnels), il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S.

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

#### SAINS DEGRADES

La Société Marseillaise de Crédit a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

#### PRÉSENTATION DU MODÈLE DE PROVISIONNEMENT STATISTIQUE

La Société Marseillaise de Crédit a recours à une méthode statistique pour le provisionnement des crédits en défaut (stage 3) de son portefeuille « retail » (marchés des particuliers et des professionnels). Sur ces marchés, le recours à un modèle statistique pour le provisionnement de ces créances se justifie par la volumétrie importante de créances présentant des montants unitaires faibles.

Les crédits sont regroupés en six classes d'actifs homogènes en matière de risque, définies à partir des classes d'actifs bâloises :

- crédits immobiliers des particuliers et SCI patrimoniales
- crédits revolving des particuliers
- crédits à la consommation des particuliers
- comptes courants et découverts des particuliers et SCI patrimoniales
- crédits moyen/long terme des professionnels et SCI
- crédits Court Terme des Professionnels et SCI Commerciales

Les créances les plus significatives lors de leur entrée en défaut sont exclues de ce dispositif de provisionnement statistique au profit d'une dépréciation déterminée à dire d'expert. Les créances dépréciées à dire d'expert sont identifiées en appliquant des seuils opérationnels définis au niveau de chaque classe d'actif. Elles représentent de l'ordre de 1% de l'ensemble des créances « retail » en défaut.

Les crédits immobiliers cautionnés par Crédit Logement et les engagements par signature sont exclus du dispositif de provisionnement statistique et ne font donc pas l'objet d'une dotation de provision. Cette absence de provision est justifiée dans le premier cas par la prise en charge par Crédit Logement de l'intégralité des pertes en cas de défaut et dans le deuxième cas par le caractère exceptionnel des pertes constatées pour cette typologie d'engagement hors bilan.

#### PARAMÈTRES DE PROVISIONNEMENT

Le modèle de provisionnement statistique s'applique au portefeuille en défaut (crédits douteux et contentieux).

Les paramètres de provisionnement sont déterminés par l'observation du passé et sont :

- La probabilité de passage de douteux en contentieux (LGD1),
- Le taux de perte lorsque le dossier est contentieux (LGD2).

Ces taux sont déterminés par classes d'actifs homogènes et tiennent compte de l'ancienneté des crédits dans le statut douteux ou contentieux.

#### Calcul des dépréciations sur les encours douteux

Le taux de dépréciation sur les créances douteuses est calculé, par classe d'actifs homogènes, par le produit des taux LGD1 et LGD2..

#### Calcul des dépréciations sur les encours contentieux

Le taux de dépréciation sur les créances contentieuses correspond au taux LGD2, qui est distinct en fonction de la classe d'actif homogène à laquelle appartient la créance.

Les classes d'actifs homogènes des créances contentieuses sont découpées en générations trimestrielles d'entrée au contentieux, chacune faisant l'objet d'un taux de perte différent. Pour chaque génération, le taux LGD2 est calculé à partir des recouvrements et pertes observés par trimestre d'historique. Le nombre de trimestres sur lesquels ces recouvrements sont observés peut atteindre jusqu'à 50 trimestres.

#### Mise à jour des paramètres utilisés dans le modèle statistique

Les recouvrements réellement observés sur l'exercice sont comparés avec les recouvrements prévus par le modèle afin d'apprécier son caractère prédictif.

## DÉPRÉCIATION DE TITRES

### Titres de placement

#### Actions et autres titres à revenu variable

À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

#### Obligations et autres titres à revenu fixe

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés » du compte de résultat.

### Titres d'investissement

À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

### Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dépréciations d'actifs</b>		
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	228 810,4	242 518,4
<b>SOUS-TOTAL (1)</b>	<b>228 810,4</b>	<b>242 518,4</b>
Dépréciation de titres	13 697,8	13 633,5
<b>STOCK GLOBAL DE DEPRECIATIONS</b>	<b>242 508,2</b>	<b>256 152,0</b>

(1) La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

	Dotations			Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2019
	Stock au 31/12/2018	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
<b>Dépréciations sur créances douteuses</b>								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	16 371,1	7 287,4	0,0	-12 910,7	0,0	0,0	0,0	10 747,8
<b>Dépréciations sur créances douteuses compromises</b>								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	226 147,4	89,258,4	0,0	-97 343,1	0,0	0,0	0,0	218 062,6
<b>TOTAL</b>	<b>242 518,4</b>	<b>96 545,8</b>	<b>0,0</b>	<b>-110 253,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>228 810,4</b>

(en milliers d'euros)



## Annexes aux comptes individuels

### 2.8.2 Provisions

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions concernent :

- les provisions sur engagements hors bilan (concernant les engagements par signature) ;
- les provisions collectives pour risque de crédit.

#### PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS HORS BILAN (PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE)

Les provisions sur engagements hors bilan représentent les pertes probables encourues par la Société Marseillaise de Crédit suite à l'identification d'un risque avéré de crédit sur un engagement hors bilan de financement ou de garantie qui ne serait pas considéré comme un instrument dérivé ni désigné comme actif financier à la juste valeur par résultat.

#### PROVISIONS COLLECTIVES POUR RISQUE DE CREDIT (RELATIFS AUX ENGAGEMENTS ET ENCOURS DE CREDIT DÉGRADÉS)

Sans attendre qu'un risque de crédit avéré ait individuellement affecté une ou plusieurs créances ou engagements, l'identification, au sein d'un portefeuille homogène, d'une dégradation significative du risque de crédit sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une provision à hauteur des pertes de crédit que la Société Marseillaise de Crédit s'attend à subir à maturité sur ces instruments.

Afin de fournir une meilleure information au regard de son activité, la Société Marseillaise de Crédit a choisi, en cohérence avec le principe de prudence, d'étendre en 2019 le provisionnement du risque de crédit aux encours sains non dégradés, à hauteur des pertes de crédit que la Société Marseillaise de Crédit s'attend à subir à horizon d'un an.

Les pertes de crédit à maturité sont évaluées en prenant en considération les données historiques, la situation présente ainsi que des prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture économique et des facteurs macro-économiques pertinents jusqu'à la maturité des instruments.

Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actualisée des pertes de crédit attendues en tenant compte de la probabilité de survenance d'un événement de défaut sur la durée de vie des instruments financiers concernés et, le cas échéant, de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être. Les pertes de crédit à un an sont évaluées en prenant en considération les données historiques et la situation présente. Le montant de la provision est ainsi égal à la valeur actualisée des pertes de crédit attendues en tenant compte de la probabilité de survenance d'un événement de défaut au cours de l'année qui suit et, le cas échéant, de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Les variations des provisions collectives ainsi calculées sont enregistrées en Coût du risque.

#### REMARQUES CONCERNANT L'IDENTIFICATION D'UNE DÉGRADATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Pour identifier les encours faisant l'objet d'une provision collective, l'augmentation significative du risque de crédit est appréciée en tenant compte de toutes les informations historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, indicateurs de type « loan to value », scénarios de prévisions macro-économiques, etc.).

L'appréciation de l'évolution du risque de contrepartie tient compte des éléments suivants :

- 1er critère : l'évolution de la note de la contrepartie ainsi que l'évolution du secteur d'activité, des conditions macro-économiques et du comportement de la contrepartie qui peuvent, au-delà de la revue de la notation, être révélateurs d'une dégradation du risque de crédit,
- 2ème critère : l'évolution de la note de la contrepartie contrat par contrat entre la date d'origine et la date de clôture,
- 3ème critère : l'existence d'impayés de plus de 30 jours.

La satisfaction d'un seul de ces critères suffit à provisionner un contrat sur une base collective.

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Provisions</b>		
Provisions sur engagements hors-bilan	16 683,6	16 601,1
Provisions sectorielles et autres	34 647,3	5 724,8
Provisions pour risques et charges	5 854,4	7 273,9
<b>STOCK DE PROVISIONS (1)</b>	<b>57 185,2</b>	<b>39 599,9</b>

(\*) Une dotation aux provisions de 18,6 millions d'euros a été comptabilisée suite au changement de modalités d'estimation de la provision collective (cf. Note 1.4)

### (1) La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2018	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2019
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur engagements hors-bilan	16 601,1	6 177,0	-	-6 094,5	-	-	-	16 683,6
Provisions collectives pour risque de crédit	15 724,8	46 524,9	-	-27 602,5	-	-	-	34 647,3
Provisions pour litiges avec la clientèle	2 525,0	-	-	-	-1 614,1	-	-	910,9
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	4 749,0	-	1 750,0	-279,7	-1 275,7	-	-	4 943,5
<b>TOTAL</b>	<b>39 599,9</b>	<b>52 701,9</b>	<b>1 750,0</b>	<b>-33 976,7</b>	<b>-2 889,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57 185,2</b>

## 2.8.3 Engagements sur les contrats d'épargne logements

### PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Crédit du Nord des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des

génération différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours (de dépôts) au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

### A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Plans d'épargne-logement (PEL)</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	28 207,1	74 707,2
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	237 198,5	200 287,3
Ancienneté de plus de 10 ans	83 656,2	71 763,8
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>349 061,9</b>	<b>346 758,3</b>
Comptes d'épargne-logement (CEL)	21 500,6	22 640,5
<b>TOTAL</b>	<b>370 562,5</b>	<b>369 398,8</b>

### B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Ancienneté de moins de 4 ans	0,1	1,8
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	202,6	344,8
Ancienneté de plus de 10 ans	58,4	51,5
<b>TOTAL</b>	<b>261,1</b>	<b>398,1</b>

### C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (1)

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Plans d'épargne-logement (PEL)</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0,4	0,7
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	401,4	4,9
Ancienneté de plus de 10 ans	3 479,7	1 956,6
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 881,5</b>	<b>1 962,3</b>
Comptes d'épargne-logement (CEL)	189,3	343,2
Prêts tirés	10,0	10,0
<b>TOTAL</b>	<b>4 080,8</b>	<b>2 315,5</b>

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 2.8.2)



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

#### D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et

représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Société Marseillaise de Crédit des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

## 2.8.4 Coût du risque

### PRINCIPES COMPTABLES

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Risque de contrepartie</b>		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-133 522,2	-98 656,6
Pertes non couvertes	-6 895,9	-4 879,4
Pertes couvertes	-27 768,4	-37 042,7
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	128 505,7	94 910,2
Récupérations sur créances amorties	504,2	597,6
<b>TOTAL</b>	<b>-39 176,5</b>	<b>-45 070,8</b>



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

## 2.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

### PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Titres d'investissement</b>	-	-
<b>Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme</b>	<b>-64,3</b>	<b>13 193,8</b>
Plus-values de cession	-	13 218,0
Moins-values de cession	-	-278,8
Dotations aux dépréciations	-71,1	-7,2
Reprises de dépréciations	69	261,7
<b>Plus et moins-values sur immobilisation</b>	<b>-</b>	<b>83,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-64,3</b>	<b>13 277,7</b>

(1) Plus-value de cession, en 2018, des titres Sicovam Holding au Crédit du Nord : +13,2 millions d'euros

## Note n°3 : Autres activités

### 3.1 Produits nets des commissions sur prestations de services

#### PRINCIPES COMPTABLES

La Société Marseillaise de Crédit enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou

les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	1 892,3	-	1 892,3	2 196,3	-	2 196,3
Opérations avec la clientèle	67 555,7	-7,4	67 548,3	65 974,7	-	65 974,7
Opérations sur titres	18 937,0	-7,3	18 929,7	18 638,1	-	18 638,1
Opérations de change	412,9	-	412,9	316,8	-	316,8
Engagements de financement et de garantie	7 538,6	-128,0	7 410,6	7 291,0	-6 955,0	336,0
Prestations de services et autres	103 290,7	-23 261,2	80 029,5	99 234,4	-19 786,8	79 447,6
<b>TOTAL NET</b>	<b>199 627,3</b>	<b>-23 403,8</b>	<b>176 223,4</b>	<b>193 651,2</b>	<b>-26 741,8</b>	<b>166 909,4</b>

### 3.2 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

#### 3.2.1 Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Autres actifs</b>		
Débiteurs divers	26 883,9	27 748,4
Primes sur instruments conditionnels achetés	833,7	1 331,3
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	-	-
Autres emplois divers	6,1	91,1
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>27 723,7</b>	<b>29 170,8</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	747,8	457,0
Produits à recevoir	46 670,7	39 991,4
Autres comptes de régularisation	19 833,9	14 642,8
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>67 252,4</b>	<b>55 091,2</b>
<b>TOTAL (1)</b>	<b>94 976,1</b>	<b>84 262,0</b>

(1) aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

### 3.2.2 Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Autres passifs</b>		
Créditeurs divers	20 378,8	21 561,0
Primes sur instruments dérivés vendus	496,4	600,4
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	7,1	36,5
Autres opérations sur titres	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>20 882,3</b>	<b>22 197,8</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Charges à payer	87 512,9	81 843,1
Impôts différés	14,4	-
Produits constatés d'avance	9 559,8	9 524,9
Autres comptes de régularisation	12 117,8	8 631,8
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>109 204,9</b>	<b>99 999,8</b>
<b>TOTAL (1)</b>	<b>130 087,2</b>	<b>122 197,7</b>

(1) Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

## Note n°4 : Charges et avantages du personnel

### 4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

#### PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

#### Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations

définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;

- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en « Frais de personnel » lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2.

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Rémunérations du personnel	-61 655,2	-61 773,9
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-14 483,6	-14 827,9
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-10 186,9	-10 297,4
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	3 537,9	81,62
Autres charges sociales et fiscales	-9 217,0	-9 997,7
Participation, intéressement et abondements	-10 932,3	-11 091,9
Dont intéressement	-4 159,0	-3 283,0
Dont participation	-4 327,1	-5 223,9
Transfert de charges	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>-102 937,1</b>	<b>-107 907,2</b>

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 1772,6 milliers d'euros en 2019.

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
<b>Effectif inscrit au 31 décembre</b>	<b>1 397,0</b>	<b>1 446,0</b>
<b>Effectif moyen du personnel en activité</b>	<b>1 289,0</b>	<b>1 342,0</b>
- Effectif Cadres	840,0	827,7
- Effectif Techniciens	422,0	490,2
- Effectif Monaco	27,0	24,1

### 4.2 Avantages du personnel

Détail des provisions sur avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Dotations			Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2019
	Stock au 31/12/2018	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur avantages au personnel	16,3	-	2,2	-	-4,7	-	-	13,8

## 4.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

### PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

### RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Société Marseillaise de Crédit se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société Marseillaise de Crédit sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

### RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements des régimes à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation,...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

### A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Société Marseillaise de Crédit se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Société Marseillaise de Crédit regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

### B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

#### 4.2.1.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en milliers d'euros)

	31/12/19	31/12/18
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	350	6 600
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	2 660	-
<b>Solde net au bilan</b>	<b>3 010</b>	<b>6 600</b>
<b>VENTILATION DU SOLDE NET AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Valeur actualisée des engagements financés	20 950	24 900
juste valeur des actifs de financement	-17 940	-19 100
A - Solde des régimes financés	3 010	5 800
B - Valeur actualisée des engagements non financés	-	800
Coûts des services passés non comptabilisés	-	-
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	-	-
Actifs distincts	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-
C - Total des éléments non encore reconnus	-	-
<b>A + B + C = SOLDE NET</b>	<b>3 010</b>	<b>6 600</b>



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

#### 4.2.1.2 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

##### Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

Le régime présente un taux de couverture de 86 %.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 400 milliers d'euros.

Les cotisations employeurs éventuellement versées pour 2020 au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies seront déterminées suite aux évaluations réalisées en fin d'année.

#### 4.2.1.3 Principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Taux d'escompte	0,7 %	1,2 %
Taux d'inflation long terme	1,0 %	1,4 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
- salariés âgés de moins de 30 ans	2,7 %	2,7 %
- salariés âgés de 30 à 50 ans	1,9% - 1,5%	1,9% - 1,5%
- salariés âgés de plus de 50 ans	0,7%	0,7%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	14,1	14,2
Duration (en années)	9,9	10,8

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) : (0,0% à 3 ans ; 0,1% à 5 ans ; 0,5% à 10 ans ; 0,8% à 15 ans).

Le taux retenu pour l'évaluation est déterminé sur la base des prestations futures estimées du régime considéré.

Le taux d'inflation est fonction de la durée du régime : (1,0% à 3 ans ; 1,1% à 5 ans ; 1,2% à 10 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

#### 4.2.2 Autres avantages à long terme

##### PRINCIPES COMPTABLES

Les avantages à long terme sont les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui sont versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Les avantages à long terme sont évalués et comptabilisés de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le solde net des autres avantages à long terme s'élève à :

(en milliers d'euros)

2 710 K€

Le montant total des charges des autres avantages à long terme s'élève à :

-120 K€

#### 4.3 Autres frais administratifs

(en milliers d'euros)

	31/12/19	31/12/18
<b>Impôts et taxes</b>	-6 941,1	- 5 268,2
<b>Autres charges</b>		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-9 919,8	- 8 281,0
Services extérieurs et divers	-110 544,1	-117 503,7
Charges refacturées à des tiers	634,4	5 920,7
Transfert de charges	2 930,0	0,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-116 899,4</b>	<b>-119 864,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-123 840,5</b>	<b>-125 132,3</b>

## Honoraires des Commissaires aux Comptes

	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS (1)	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
(en milliers d'euros)						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	69,3	70,7	69,3	70,7	10,0	5,0
Services Autres que la Certification des Comptes						

(1) Commissaires aux Comptes pour l'agence de Monaco

## Note n°5 : Impôts

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Impôt courant

La Société Marseillaise de Crédit fait partie du sous-groupe d'intégration fiscale établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins. Ce sous groupe est lui-même intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale, détentrice à 100% du Crédit du Nord. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée depuis 2000.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant de la plus-value brute uniquement si la société réalise une plus-value nette à long terme au titre de l'exercice de cession des titres de participation.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

#### Impôt différé

La Société Marseillaise de Crédit utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition.

L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2018, publiée au Journal officiel du 31 décembre 2017, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France (modifiée par la loi 2019-759 du 24 juillet 2019 en ce qui concerne le taux d'IS pour 2019 et par la loi de Finances pour 2020 s'agissant des taux d'IS pour 2020 et 2021).

D'ici 2022, le taux normal de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % sera ramené à 25 %, auquel s'ajoutera toujours la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire. Compte tenu de la réduction progressive des taux d'ici 2022, ces derniers (incluant la contribution sociale sur les bénéfices) seront :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun : de 34,43 % ou 32,02 % en 2019 à 25,83 % en 2022 et au-delà ;
- pour les résultats imposés au taux réduit : de 4,13 % ou 3,84 % en 2019 à 3,10 % en 2022 et au-delà.

(en milliers d'euros)

	31/12/19	31/12/18
Charge fiscale courante	-35 510,9	-33 306,3
Charge fiscale différée	5 550,8	2 407,9
<b>TOTAL</b>	<b>-30 960,1</b>	<b>-30 898,4</b>

#### Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	31/12/19	31/12/18
<b>Résultat net avant impôts</b> (en milliers d'euros)	<b>90 268,5</b>	<b>88 355,4</b>
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	0,00 %	-2,00 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	0,00 %	0,00 %
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	0,00 %	0,00 %
Redressement fiscal	0,00 %	0,00 %
Divers	-0,13 %	2,54 %
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>34,30 %</b>	<b>34,97 %</b>

SOCIÉTÉ  
MARSEILLAISE DE CRÉDIT  
FONDÉE EN 1865

LES COMPTES SOCIAUX

Annexes aux comptes individuels

**Note n°6 : Capitaux propres**

**6.1 Évolution des capitaux propres**

(en milliers d'euros)	Capital (1)	Primes d'émission et de fusion	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
			légales	statutaires	autres				
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>24 471,9</b>	<b>114 990,6</b>	<b>2 447,2</b>	<b>76 398,3</b>	<b>-</b>	<b>51 121,0</b>	<b>65 693,6</b>	<b>-</b>	<b>335 122,6</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2ème résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2018	-	-	-	-	-	30 071,7	-65 693,6	-	-35 622,0
Résultat de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	57 457,0	-	57 457,0
Autres Mouvements <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018</b>	<b>24 471,9</b>	<b>114 990,6</b>	<b>2 447,2</b>	<b>76 398,3</b>	<b>-</b>	<b>81 192,7</b>	<b>57 457,0</b>	<b>-</b>	<b>356 957,6</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2ème résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2019 <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-	41 030,2	-57 457,0	-	-16 426,8
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-	59 308,4	-	59 308,4
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>24 471,9</b>	<b>114 990,6</b>	<b>2 447,2</b>	<b>76 398,3</b>	<b>-</b>	<b>122 222,9</b>	<b>59 308,4</b>	<b>-</b>	<b>399 839,2</b>

(1) Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société Marseillaise de Crédit, entièrement libéré, s'élève à 24.471.936 euros et se compose de 1.529.496 actions de 16 euros de nominal.

(2) Attribution aux actionnaires, à titre de dividende, de 16,4 millions d'euros.

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital de la Société Marseillaise de Crédit et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la Société Marseillaise de Crédit.

### Projet d'affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de

l'exercice s'élevant à 59.308.380,63 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 122.222.852,55 euros, forme un total distribuable de 181.531.233,18 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 59.298.559,92 euros. Le dividende par action s'élève à 38,77 euros ;
- affectation d'une somme de 122.232.673,26 euros au report à nouveau.

## 6.2 Dettes subordonnées

### PRINCIPES COMPTABLES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(en milliers d'euros)

	31/12/19	31/12/18
Titres subordonnés remboursables	0,0	0,0
Emprunts subordonnés	0,0	0,0
Intérêts à payer	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

## Note n°7 : Autres informations

### 7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

#### PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
Agencements	Plomberie, canalisations	10 ans
	Protection incendie	
	Finitions, second oeuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

#### 7.1.1 Détail des immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2019	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2019 (1)	Valeur nette 31/12/2019
<b>Immobilisations d'exploitation</b>							
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	-	2 930,0	-	-	2 930,0	-	2 930,0
Logiciels acquis	1 762,4	-	-	-8,2	1 754,2	-1 751,6	2,6
Autres	6 816,7	200,0	-	0,1	7 016,8	-3 636,8	3 380,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 579,1</b>	<b>3 130,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-8,0</b>	<b>11 701,1</b>	<b>-5 388,4</b>	<b>6 312,7</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains et constructions	48 872,2	773,2	-	-361,6	49 283,7	-31 380,9	17 902,8
Autres	108 188,6	7 086,3	-	-5 598,3	109 676,6	-78 562,5	31 114,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>157 060,8</b>	<b>7 859,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-5 960,0</b>	<b>158 960,3</b>	<b>-109 943,5</b>	<b>49 016,8</b>
<b>Immobilisations hors exploitation</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains et constructions	3,2	-	-381,1	381,1	3,2	-	3,2
Autres	1 276,8	-	-	-5,3	1 271,5	-820,5	451,0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 280,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-381,1</b>	<b>375,8</b>	<b>1 274,7</b>	<b>-820,5</b>	<b>454,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>166 919,9</b>	<b>10 989,5</b>	<b>-381,1</b>	<b>-5 592,2</b>	<b>171 936,1</b>	<b>-116 152,3</b>	<b>55 783,8</b>

(en milliers d'euros)	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. (*)	Total
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
<b>Montant au 31 décembre 2018</b>	-	-1 738,8	-149,0	-30 065,3	-76 442,4	-694,0	-109 089,5
Dotations aux amortissements	-	-20,9	-3 487,8	-2 287,1	-3 572,2	-	-9 368,1
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-	8,2	-	-406,0	1 452,1	-126,5	927,8
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	406,0	-	-	406,0
Autres mouvements	-	-	-	971,5	-	-	971,5
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>0,0</b>	<b>-1 751,6</b>	<b>-3 436,8</b>	<b>-31 380,9</b>	<b>-78 562,5</b>	<b>-820,5</b>	<b>-116 152,3</b>

(\*) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »

## 7.1.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

### PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit net bancaire ».

(1) Détail des amortissements et dépréciations :

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
<b>Résultat net sur titres de participations et filiales</b>		
Plus-values de cession	-	13 218,0
Moins-values de cession	-	-278,8
Provisions sur titres	-64,3	254,5
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-64,3</b>	<b>13 193,8</b>
<b>Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation</b>		
Plus-values de cession	-	83,9
Moins-values de cession	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>83,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-64,3</b>	<b>13 277,7</b>



## LES COMPTES SOCIAUX

### Annexes aux comptes individuels

#### 7.2 Emplois, ressources ventilés selon la durée restant à courir

(en milliers d'euros)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2019				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>EMPLOIS</b>					
Créances sur les établissements de crédit	1 719 750,2	1 488,2	885 000,0	1 531 236,0	<b>4 137 474,4</b>
Opérations avec la clientèle	914 168,9	716 136,0	2 963 575,3	3 529 096,5	<b>8 122 976,7</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 633 919,2</b>	<b>717 624,2</b>	<b>3 848 575,3</b>	<b>5 060 332,5</b>	<b>12 260 451,2</b>
<b>RESSOURCES</b>					
Dettes envers les établissements de crédit	102 648,8	201 514,6	2 079 447,8	1 531 236,0	<b>3 914 847,2</b>
Opérations avec la clientèle	8 300 676,7	53 593,2	123 588,5	15,1	<b>8 477 873,6</b>
Dettes représentées par un titre	22,6	-	-22,6	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 403 348,2</b>	<b>255 107,8</b>	<b>2 203 013,7</b>	<b>1 531 251,1</b>	<b>12 392 720,8</b>

#### 7.3 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Produits exceptionnels	0,0	0,0
Charges exceptionnelles (1)	-3 353,3	-4 374,3
<b>TOTAL</b>	<b>-3 353,3</b>	<b>-4 374,3</b>

(1) Au 31 décembre 2019, la Société Marseillaise de Crédit a constaté une charge exceptionnelle de 3,8 millions d'euros liée à la correction de la provision pour dépréciation du droit au bail (cf note 1.3).

## 7.4 Opérations en devises

### PRINCIPES COMPTABLES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change

à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

## 7.5 Renseignements concernant les Filiales et Participations

(en milliers d'euros)	Forme Juridique	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Quote-part de capital détenu (en%)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire 2019	Résultat de l'exercice 2019	Dividendes encaissés en 2019
					Brute	Nette					

### A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues, dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Banque

#### Filiales (50% au moins du capital détenu)

<b>Provençale de Participations</b> 75 rue Paradis 13006 Marseille	SAS unipersonnel	6 720	337	100	13 556	7 123	-	-	-	-68	-
<b>Massilia Participations Immobilières</b> 75 rue Paradis 13006 Marseille	SA	400	-40	99,99	7 626	378	-	-	-	- 18	-

### B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

#### Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

#### Participations non reprises au paragraphe A

b) Participations françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale  
de la Société Marseillaise de Crédit,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 21 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Evaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle

### RISQUE IDENTIFIE

Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la Société Marseillaise de Crédit à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. La Société Marseillaise de Crédit constitue des dépréciations individuelles s'élevant à M€ 228,8 et des provisions collectives s'élevant à M€ 34,6 destinées à couvrir ce risque dont les principes comptables d'évaluation sont présentés dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

Comme indiqué dans la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels », le montant des provisions collectives pour risque de crédit est évalué à hauteur des pertes attendues à terminaison pour les encours sains et les encours sains dégradés. La direction de la Société Marseillaise de Crédit a recours au jugement dans la détermination des hypothèses et des paramètres utilisés pour calculer ces provisions collectives.

Par ailleurs, la Société Marseillaise de Crédit a recours au jugement individuel à dire d'expert et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations sur les encours douteux à la clientèle d'entreprises.

Sur les marchés des particuliers et des professionnels, les dépréciations sur les encours douteux (classés en étape 3) sont déterminées selon les principes décrits dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels :

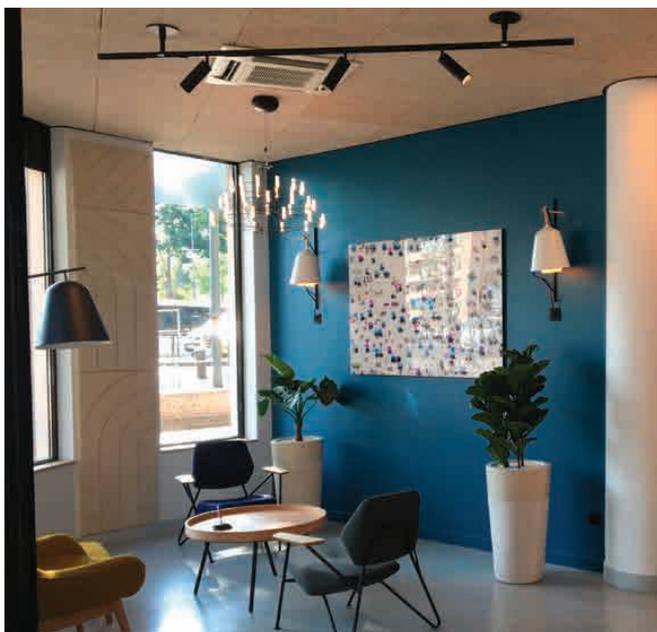
- selon une méthode statistique, pour les encours inférieurs à certains seuils opérationnels. Pour les encours dépréciés sur base statistique, certains paramètres utilisés reposent sur des estimations de la direction ;
- selon une analyse à dire d'expert, pour les encours dépassant ces seuils opérationnels. Pour ces encours, la direction a recours au jugement pour déterminer ces dépréciations.

Nous avons, par conséquent, considéré que l'évaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle constitue un point clé de l'audit.

### NOTRE REPONSE

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus d'évaluation des dépréciations et des provisions collectives conduit par la Société Marseillaise de Crédit, en incluant dans notre équipe d'audit des spécialistes en modélisation du risque de crédit. Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction pour déterminer les hypothèses et les paramètres ayant servi de base à cette évaluation. S'agissant des encours sains et sains dégradés dont les provisions sont déterminées sur base collective, nos travaux ont notamment consisté à :

- analyser les hypothèses et la documentation fournie par la Société Marseillaise de Crédit sur l'identification d'une dégradation significative du risque de crédit ;
- examiner les principaux paramètres retenus par la Société Marseillaise de Crédit pour évaluer les provisions collectives ;
- examiner les informations qualitatives et quantitatives publiées en annexes. Pour les encours douteux de la clientèle de particuliers et de professionnels dont les dépréciations sont déterminées selon une méthode statistique, nos travaux ont consisté à :
  - mener des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
  - tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
  - prendre connaissance des paramètres retenus par la direction, qui alimentent le modèle statistique et vérifier que leur choix s'inscrit dans une gouvernance établie faisant l'objet d'une documentation ;
  - analyser la sensibilité de certains paramètres importants sur les montants de dépréciations calculés selon cette méthode ;
- examiner les informations qualitatives et quantitatives publiées en annexe. Pour les encours douteux de la clientèle des particuliers, des professionnels et des entreprises dont les dépréciations sont déterminées selon une analyse à dire d'expert, nous avons :
  - pris connaissance des procédures appliquées pour déterminer ces dépréciations et la documentation y afférente ;
  - examiné les données et les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer le montant des dépréciations sur un échantillon de dossiers de crédit ;
  - examiné les informations qualitatives et quantitatives publiées en annexe.





## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 16 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de banques et les opérations connexes, votre société considérant qu'elle n'entre pas dans le périmètre des informations à produire.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Marseillaise de Crédit par votre assemblée générale du 5 avril 2012 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 9 décembre 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions

volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Société Marseillaise de Crédit  
Exercice clos le 31 décembre 2019  
Paris-La-Défense, le 28 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

**DELOITTE ET ASSOCIES**  
Marjorie Blanc Lourme

**ERNST & YOUNG  
ET AUTRES**  
Vincent ROTY



# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la Société Marseillaise de Crédit,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

### → Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

### → Conventions autorisées depuis la clôture

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée depuis la clôture à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

### → Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Massilia Participations Immobilières, filiale de votre société

- Votre société détient un compte courant d'associé sur Massilia Participations Immobilières. Votre société a renoncé jusqu'au 31 décembre 2019 à exiger le remboursement de son compte courant associé.

Le montant du compte courant s'élève à 137 444,92 euros au 31 décembre 2019. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

Paris-La-Défense et Paris-La-Défense, le 28 avril 2020

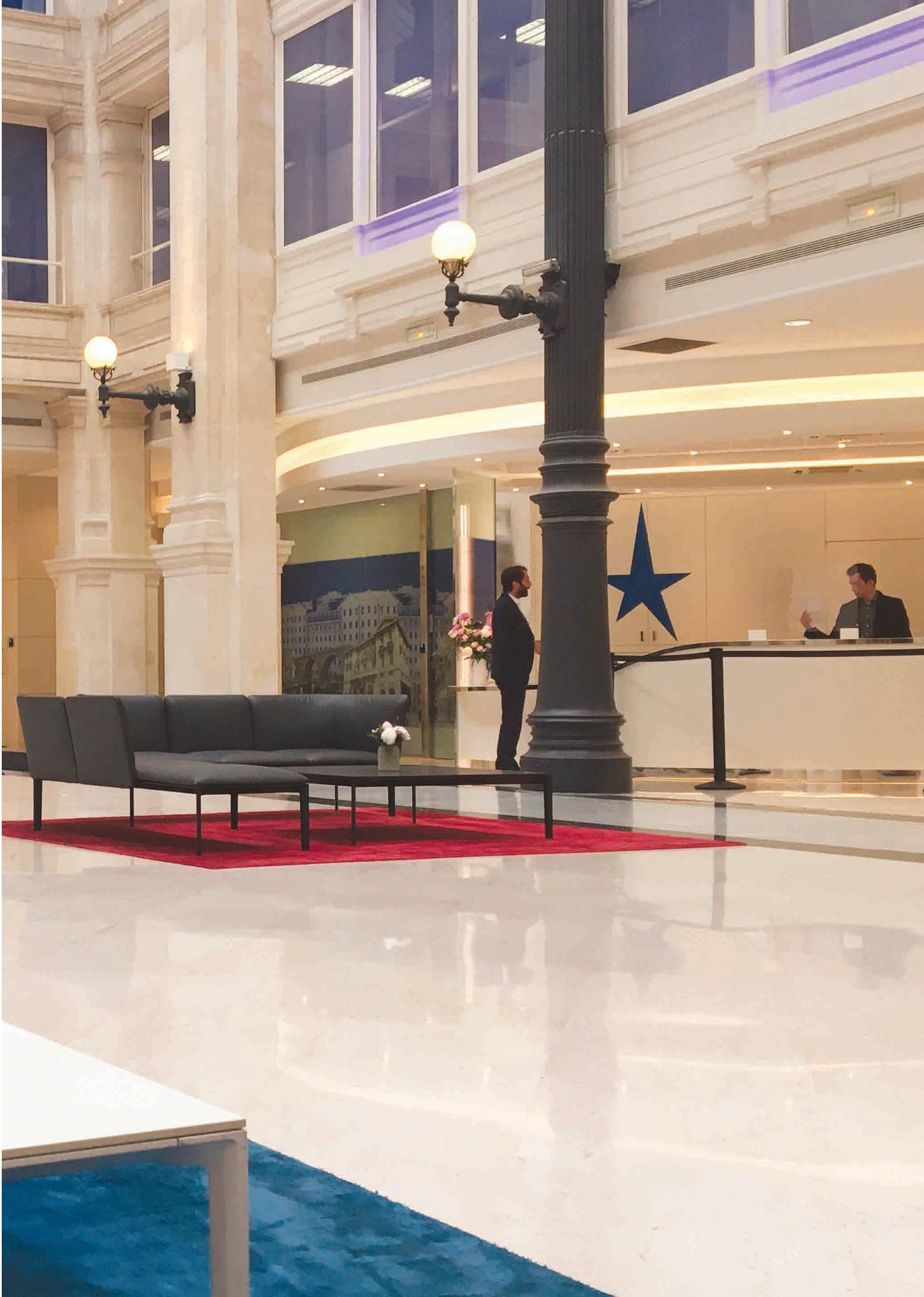
Les commissaires aux comptes

**DELOITTE ET ASSOCIES**

Marjorie Blanc Lourme

**ERNST & YOUNG  
ET AUTRES**

Vincent ROTY



# RAPPORT ANNUEL 2019

**Société Marseillaise de Crédit**

